



**Groupement d'Intérêt Public
Agence Française de l'Adoption**

RAPPORT GÉNÉRAL 2017



Éditorial



2017 fut une année de grands changements pour l'Agence Française de l'Adoption mais la qualité du travail fourni par les personnels l'AFA et l'énergie qu'ils ont déployée pour accompagner les candidats à l'adoption et les aider à réaliser leur projet est restée inchangée.

Le regroupement juridique avec le Groupement d'intérêt public « Enfance en danger » n'a pas encore pu être mené à terme mais tout un travail de coopération s'est amorcé entre les deux GIP. Il s'est illustré en fin d'année par le déménagement de l'équipe de l'AFA au 63, Boulevard Bessières sur le même site que le GIPED. Ce déménagement est l'aboutissement d'un long processus dont je voudrais vivement remercier tous ceux qui y ont contribué et tout particulièrement Eric Rouyez, le responsable administratif et financier, qui a admirablement conduit le déroulement des opérations.

L'Agence Française de l'Adoption créée par la loi du 4 juillet 2005, portant réforme de l'adoption, pour conseiller les familles dans leurs démarches à l'étranger et servir d'intermédiaire public pour l'adoption d'enfants étrangers, va désormais poursuivre en un autre lieu l'aventure commencée en 2006 Boulevard Henri IV, qui a permis à 4036 enfants de trouver une famille.

Béatrice Biondi, Directrice Générale depuis 2009, est partie voguer vers d'autres horizons après avoir pris sa retraite et Charlotte Girault a pris son relais le 11 janvier 2018. Elle aussi est magistrate. Très compétente, dynamique, préoccupée par l'intérêt des enfants et fortement motivée par la mission qui lui est confiée, elle saura, j'en suis certaine, poursuivre la tâche accomplie par Béatrice Biondi.

L'adoption internationale a profondément changé depuis la création de l'Agence, du fait de la chute vertigineuse du nombre d'enfants proposés par les pays d'origine et du changement de profil de ces enfants. Ce changement a nécessité une adaptation régulière de l'intervention des professionnels de l'Agence. Le nombre d'adoptions internationales réalisées en France en 2017 a encore connu une baisse de 5.5% par rapport à 2016. Il s'établit à 685. Le nombre d'adoptions réalisées par l'AFA est, lui, resté stable (174 adoptions à comparer à 177 en 2016). Quant à la part relative de l'AFA dans les adoptions internationales, 25.4%, elle est en légère progression par rapport à 2016. Cette année, malgré le temps consacré à la préparation du regroupement avec le GIPED, malgré une réorganisation restreignant les équipes (-3 ETP dont 1 cadre), les activités de l'Agence se sont donc maintenues à un haut niveau.

C'est pourquoi je suis convaincue que, malgré des moyens financiers contraints, grâce à la qualité de son équipe, l'Agence continuera à s'adapter à l'évolution des besoins des enfants et des familles dans l'environnement nouveau qui se dessine. Je suis certaine qu'elle saura mener à bien son rôle d'opérateur public de l'adoption internationale et qu'elle sera en mesure également de développer de nouvelles missions en utilisant ses forces et ses compétences.

Joëlle VOISIN

Présidente du Conseil d'administration de l'AFA

SOMMAIRE

Editorial de Joëlle VOISIN, Présidente du Conseil d'administration de l'A.F.A.....	2
1ERE PARTIE : RAPPORT DES SERVICES	5
I. LES ADOPTIONS INTERNATIONALES REALISEES PAR L'AFA EN 2017	6
II. LE PERSONNEL ET L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL	8
A. <i>LE PERSONNEL DU SERVICE</i>	8
1. Répartition du personnel du service international	8
2. Mouvements et réorganisation.....	8
B. <i>L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL EN MATIERE D'INTERMÉDIATION DES PROCÉDURES</i>	8
C. <i>ANIMATION DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX : ACTUALITÉS PAR CONTINENT ET PAR PAYS D'ORIGINE</i>	11
1. CONTINENT AMÉRICAIN et CARAÏBES.....	12
2. CONTINENT EUROPÉEN	16
3. CONTINENT ASIATIQUE	20
4. CONTINENT AFRICAÏN	23
D. <i>VERS DE NOUVEAUX ENJEUX</i>	26
III. L'ACTIVITÉ DU SERVICE INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT	27
A. <i>L'INFORMATION, LE CONSEIL, L'AIDE A L'ORIENTATION</i>	27
1. L'équipe du Pôle Information et Conseil (PIC)	27
2. Les missions du Pôle Information et Conseil.....	28
3. L'activité du Pôle Information et Conseil en 2017	28
a) Conseils au téléphone.....	28
b) Gestion des listes de demandes en attente (LDA).....	30
c) Entretiens d'aide à l'orientation au siège de l'AFA.....	31
d) Courriers de demande d'aide à l'orientation	31
e) « Espace Adoptant » sur le site internet de l'AFA.....	31
B. <i>L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DES FAMILLES</i>	32
1. L'équipe du Pôle Santé	32
2. Les missions du Pôle Santé.....	32
3. L'activité du Pôle Santé en 2017	33
a) L'accompagnement individuel	33
b) L'accompagnement collectif (cf. II. C et D)	34
c) L'accompagnement renforcé des candidats en vue de l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques (pôle santé et coordinatrice « EBS »).....	34
d) L'accompagnement des candidats dans le cadre des adoptions en « flux inversé » (pôle santé et coordinatrice « EBS »)	36
C. <i>L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES APRES L'ADOPTION</i>	38
1. Un accompagnement par tous les acteurs de l'AFA, en lien étroit avec les départements	38
2. Groupes de parole en post-adoption	38
3. Conservation des dossiers et accompagnement dans la recherche des origines	38
D. <i>LES SÉANCES COLLECTIVES DE PRÉPARATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES</i>	39
1. Le PARCOURS SOCLE de préparation des familles, fruit d'un partenariat étroit avec les départements (2 éditions en 2017).....	40
2. Sessions « Pays » (26 sessions en 2017 / 39 sessions en 2016).....	41
3. Sessions « ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES » 12 sessions en 2017 (9 en 2016)	43
E. <i>LE PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN CHARGE DE L'ADOPTION</i>	45
1. Des échanges d'information fluides entre l'Agence et ses correspondants départementaux, notamment grâce à la liste de diffusion « afa-actualités»	46
2. Quatre journées de formation réservées aux professionnels des départements.....	46
F. <i>UNE RÉFLEXION CONTINUE ET PARTENARIALE POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ ADOPTIVE</i>	48
1. Formations internes et « Matinales »	48
2. QUINZE déplacements et interventions auprès des partenaires en France	50
3. Le développement de la collaboration entre l'AFA et le GIPED (GIP Enfance en danger).....	52
a) Une journée-rencontre des personnels de l'AFA et du GIPED, le 23 juin 2017.....	52

b)	Des invitations réciproques.....	52
c)	Un premier projet commun : le groupe de travail « commissions statut ».....	52
d)	L'accès à une formation spécialisée pour 4 professionnels de l'AFA	53
e)	Emménagement sur un site commun.....	53
IV.	FOCUS SUR LA COMMUNICATION DE L'AFA	54
2^{EME}	PARTIE : RAPPORT DE GESTION 2017	59
I.	BUDGET 2017	59
A.	<i>PRINCIPAUX MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2017</i>	59
B.	<i>EXÉCUTION DU BUDGET : LES RECETTES DE L'AGENCE</i>	60
C.	<i>EXÉCUTION DU BUDGET : LES DÉPENSES DE L'AGENCE</i>	62
II.	SUIVI DES DÉPENSES PAR DESTINATION	67
A.	<i>INTERNATIONAL</i>	67
B.	<i>INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT</i>	70
C.	<i>SUPPORT</i>	71

1ère partie : RAPPORT DES SERVICES

En 2017, l'Agence a mené avec succès de grands changements : le déménagement de son siège et la préparation au changement de Direction Générale. Dans ce contexte et malgré une réorganisation restreignant les équipes (-3 ETP dont 1 cadre), les activités de l'Agence se sont maintenues à un haut niveau et ont permis de stabiliser le nombre des adoptions internationales qu'elle accompagne. De manière concomitante, l'Agence a optimisé le nombre de candidatures auprès des pays d'origine désormais plus en adéquation avec les réalités de l'adoption internationale. Elle a poursuivi l'entretien renforcé de ses partenariats à l'international tout en actualisant et pérennisant le dispositif d'accompagnement et de préparation des familles et en initiant la réflexion pour des projets qui seront menés en 2018. Ces derniers concernent notamment les demandes, de plus en plus fréquentes, de recherches des origines par les familles ou les adoptés.

En parallèle, les services de l'AFA ont œuvré à la mise en place du protocole de collaboration qui la lie au Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED) en menant plusieurs actions communes dans la perspective du rapprochement entre les deux groupements.

Dans ce contexte évolutif, l'Agence s'est donc efforcée de maintenir la qualité de son accompagnement pour parvenir à accompagner une part plus importante des adoptions internationales françaises, largement supérieure à la part des adoptions individuelles, et à maintenir un nombre de sessions d'accompagnement et préparation similaire en moyenne à 2016.

I. LES ADOPTIONS INTERNATIONALES REALISEES PAR L'AFA EN 2017

Le nombre d'adoptions internationales réalisées en France en 2017 s'établit à 685, soit **une baisse de 5.5% par rapport à 2016, baisse moins importante que celle connue les années précédentes (-11% entre 2015 et 2016)**.

En parallèle, la proportion des adoptions réalisées dans les pays appliquant la Convention de La Haye continue d'augmenter sensiblement : 74% contre 72% en 2016 (62.3% en 2015).

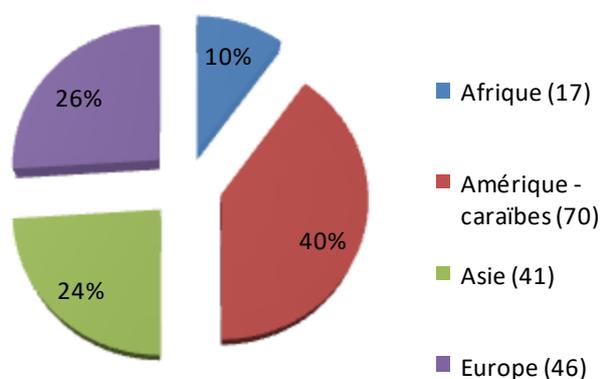
Au cours de l'année 2017, l'AFA reste très stable par rapport à 2016. Elle a permis la réalisation de 174 adoptions, soit une baisse infime de 1.7% par rapport à 2016 (177 adoptions). La part relative de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) s'élève à 25.4%. Elle est en légère progression car elle représentait 24.4% en 2016.

En outre, la part des adoptions accompagnées par l'AFA est largement supérieure à celle des individuelles dont le nombre diminue de manière notable par rapport à 2016 (23% d'adoptions individuelles en 2016 contre 17% en 2017). La part de l'ensemble des 31 OAA progresse, quant à elle, de 4.2%. Ils représentent 57.7% des adoptions internationales françaises (si l'on exclut la RDC : 52,28% en 2016).

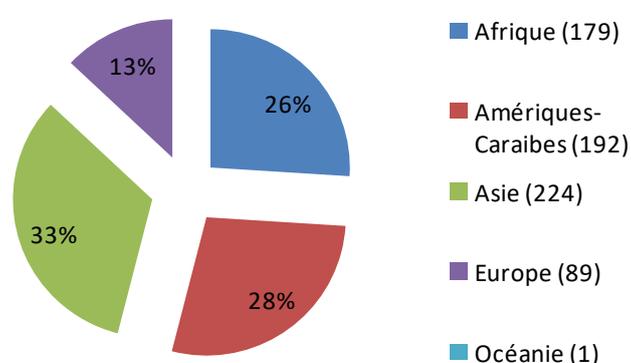
En 2017, le travail constant de l'AFA a permis de maintenir et de développer les adoptions avec les partenaires historiques tels que la Colombie et les Philippines, tout en équilibrant l'adéquation entre les candidatures auprès de chaque pays d'origine par rapport aux réalités de l'adoption dans ces pays.

Enfin, l'AFA accompagne toujours plus du tiers des adoptions qui se déroulent dans les pays parties à la Convention de La Haye (CLH), dans lesquels elle réalise plus de 90% de ses adoptions. En 2017, l'Agence a réalisé ses adoptions dans 17 pays différents (17 en 2016, 20 en 2015) dont 8 figurent parmi les 10 premiers pays d'origine des enfants arrivés en France. Les 2 autres pays d'origine classés dans les 10 premiers, Inde et Côte d'Ivoire, font l'objet de projet d'implantation : la demande d'accréditation est en cours en Inde, et l'Agence veille aux évolutions ivoiriennes pour la reprise des adoptions internationales.

répartition des 174 adoptions AFA par continent en 2017



répartition des 685 adoptions françaises par continent en 2017



Répartition des adoptions internationales réalisées en France en 2017

	total	AFA	Part AFA	Individuelles	31 OAA
AFRIQUE DU SUD	1				1
ALBANIE	1				1
ARMENIE	3			3	
BENIN	3			3	
BRESIL	17				17
BULGARIE	24	13	54,17%		11
BURKINA FASO	7	3	42,86%		4
BURUNDI	2				2
CAMEROUN	12			12	
CHILI	11	4	36,36%		7
CHINE	34	11	32,35%		23
COMORES					
COLOMBIE	86	58	67,44%		28
CONGO RDC	11			4	7
CONGO BRAZZA	22			20	2
COREE SUD	6				6
COTE D'IVOIRE	40			35	5
DOMINIQUE	2			2	
ETHIOPIE	19			3	16
GABON					
GHANA	1			1	
HAITI	70	3	4,29%		67
HONDURAS	1			1	
HONGRIE	6	6	100,00%		
INDE	27				27
KAZAKHSTAN	6				6
KOSOVO	2			2	
LAOS	1			1	
LETTONIE	10	10	100,00%		
LIBAN	1			1	
LIBERIA					
MADAGASCAR	24	5	20,83%		19
MALAISIE					
MONGOLIE					
NICARAGUA					
NIGER	4			1	3
NIGERIA					
PEROU	5	5	100,00%		
PHILIPPINES	15	14	93,33%		1
POLOGNE	3				3
PORTUGAL	3	3	100,00%		
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	6			6	
ROUMANIE	3	3	100,00%		
RUSSIE	24	11	45,83%	1	12
RWANDA					
SENEGAL					
SRI LANKA	2				2
TCHAD	1			1	
THAILANDE	43	9	20,93%		34
TOGO	12	9	75,00%		3
TUNISIE	14			14	
UKRAINE	4			4	
VANUATU	1			1	
VIETNAM	95	7	7,37%		88
ZAMBIE					
TOTAL	685	174	25,40%	116	395
rappel 2016	725	177	24,66%	168	379
Evolution 2016-2017	-5,52%	-1,69%		-30,95%	4,22%
Evolution 2015-2016 SANS RDC	-11,00%	-12,00%		-18,00%	-7,00%

II. LE PERSONNEL ET L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL

Après plusieurs réorganisations, si l'Agence est parvenue à maintenir une gestion des procédures qualitative, elle ne pourra réduire davantage ses effectifs sans altérer la qualité de l'accompagnement des familles et de ses partenariats internationaux qui sont au cœur de son activité.

A. LE PERSONNEL DU SERVICE

1. Répartition du personnel du service international

Au 31 décembre 2017, l'Agence disposait d'un effectif de 29 personnes, soit 21.5 équivalent temps plein (ETP) pour le service international dont :

- 18 personnes à l'étranger, représentant 10.5 équivalent temps plein (ETP). Ces agents sont répartis dans 8 pays d'origine : Pérou, Colombie, Haïti, Burkina Faso, Madagascar, Guinée, Russie, Vietnam.
- 11 personnes au siège, représentant 11 ETP. Les pôles géographiques au siège sont composés d'un chef de service, sept rédacteurs (8 en 2016) et trois assistants.

Le service intègre également une mise à disposition d'un personnel handicapé, bénéficiant d'un encadrement particulier, qui travaille en appui administratif de chaque pôle. Ses tâches consistent en des actions de classement, d'archivages et la prise en charge des demandes d'apostilles des pièces destinées à l'étranger directement auprès de la cour d'appel de Paris.

2. Mouvements et réorganisation

L'année 2017 a été marquée par une réorganisation du service international suite à la suppression d'un Equivalent temps plein (ETP).

Ainsi, l'année a connu une relative stabilité du personnel à l'étranger où tous les contrats ont été renouvelés hormis deux correspondants régionaux en Russie. Toutefois le service s'est organisé au siège avec un ETP cadre en moins au sein des pôles géographiques.

La réorganisation a nécessité une nouvelle répartition des portefeuilles pays dont la zone Caraïbes désormais essentiellement prise en charge par le rédacteur Afrique. Par ailleurs, la zone Amérique s'est adaptée au changement d'un des deux rédacteurs référents suite à une démission en août 2017 et aux évolutions des portefeuilles de pays dont les rédacteurs ont la référence. Le nouveau rédacteur a pris ses fonctions en décembre 2017. Ce dernier, comme les rédacteurs en charge de nouvelles zones géographiques en Asie ou dans les Caraïbes, s'adapte très rapidement et de manière très satisfaisante, permettant un suivi sans rupture des familles et des activités des pôles, grâce, également à l'engagement et au suivi des rédacteurs en poste.

B. L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERNATIONAL EN MATIÈRE D'INTERMÉDIATION DES PROCÉDURES

Au sein du Service International, l'articulation entre l'action des rédacteurs (ou chargés de pays) du siège et celles des correspondants locaux à l'étranger est essentielle pour la bonne gestion des partenariats (voir infra « L'animation des partenariats internationaux »). Elle contribue également à l'amélioration de l'accompagnement des candidats tout au long de la procédure (avant, pendant et après l'adoption).

S'agissant de l'accompagnement des candidats, l'AFA a maintenu sa communication sur la réalité des pays auprès des familles en amont de la signature du projet de mise en relation (PMR). Ainsi, de nombreuses familles renoncent à leur projet après un temps de réflexion.

Au 31 décembre 2017, le Service International accompagne 3096 candidats, allant de ceux qui viennent de signer un Projet de Mise en Relation (PMR) à ceux qui sont en cours de suivi après une adoption et, bien entendu, tous ceux qui se trouvent sur le chemin entre ces deux réalités. **Le service reste également mobilisé pour 1727 familles dont les dossiers sont désormais versés aux archives nationales.**

Parmi ces familles, plusieurs effectuent des démarches de recherches d'origines (consultations de dossiers, visites au pays d'origine, recherche de la famille d'origine, etc.).

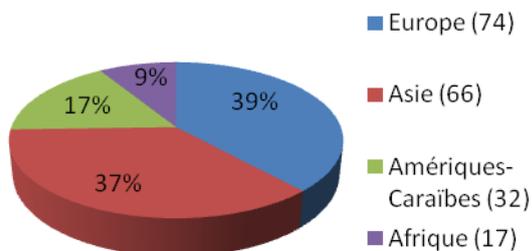
En 2017, l'Agence a enregistré 189 nouveaux projets d'adoption engagés (-34% par rapport à 2016) et a adressé 177 nouveaux dossiers dans les pays d'origine (-16% par rapport à 2016). Cette baisse permet de répondre à l'un des objectifs fixé à l'Agence, cherchant à optimiser le nombre de candidatures. Il s'agit de tendre vers un nombre et des profils de candidatures auprès des pays d'origine, plus en adéquation avec les possibilités et les réalités internationales. Au regard du nombre d'adoptions accompagnées par l'AFA cette année (174), le nombre de nouveaux projets (189) et de nouvelles candidatures inscrites auprès des pays sont tout à fait satisfaisants.

Au total, l'année 2017 a vu le lancement de 4 appels à candidatures pour les pays suivants : Philippines, Thaïlande, République Dominicaine et Hongrie. Le nombre de dossiers transmissibles est resté limité en raison des quotas appliqués par les pays d'origine.

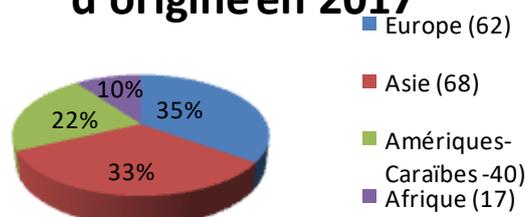
Il est à noter que la baisse structurelle du nombre d'adoptions, l'allongement des délais d'attente et la modification substantielle du profil des enfants adoptables restreignent les possibilités d'orientation des familles dont le projet d'adoption s'avère peu ouvert.

Répartition des dossiers par pôle géographique

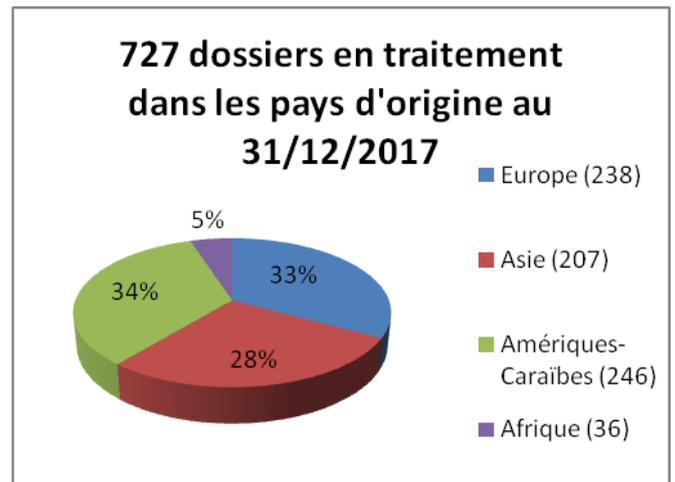
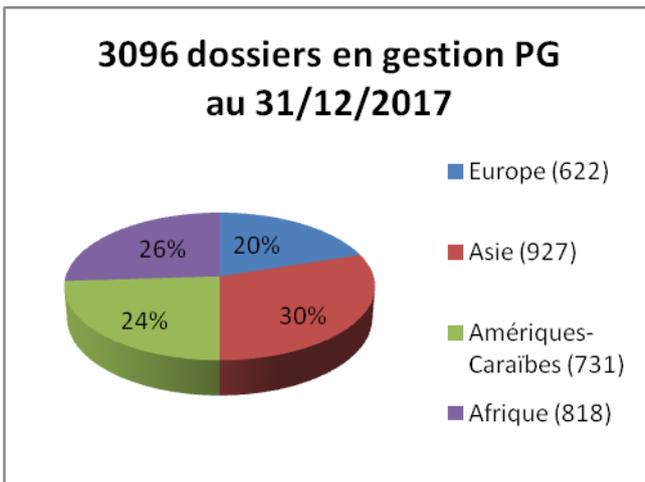
189 nouveaux PMR signés en 2017



177 nouveaux dossiers transmis aux pays d'origine en 2017



Répartition des dossiers par pôle géographique



Les pôles géographiques de l'Agence ont enregistré une baisse, comme les années précédentes, de 12% du nombre de dossiers en gestion : 3096 en 2017 contre 3549 en 2016. Ces tendances baissières correspondent aux réalités et aux demandes des pays d'origine et permettent une meilleure prise en charge de chacune des candidatures.

Cette diminution concerne toutefois le nombre de procédures non finalisées uniquement pour lesquels les services interviennent activement (attente d'adoption et suivi post-adoption également). A l'inverse, le cumul des 3096 dossiers en gestion et des 1727 dossiers versés aux archives nationales implique une hausse de 36% du nombre de dossiers à la charge de l'AFA (4823 dossiers). En effet, 1727 dossiers concernent des adoptions finalisées auprès des pays d'origine mais pour lesquels les familles sont susceptibles de solliciter les services de l'Agence dans la recherche des origines des enfants adoptés.

Dans un contexte de complexification de l'adoption, le temps consacré à l'accompagnement des familles a considérablement progressé et les méthodes évoluent, faisant interagir d'autant plus les différents professionnels concernés au siège, dans les départements et à l'étranger, en vue d'une plus grande proximité avec les familles et de la progression de leur niveau de préparation.

La nécessité de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé est devenue d'autant plus capitale que la proportion des adoptions d'enfants présentant des problèmes de santé, en fratries ou âgés de plus de 6 ans (enfants à besoins spécifiques) est désormais majoritaire. Ainsi, le service international contribue activement au dispositif global de préparation des candidats, piloté par le Service information et accompagnement (cf. infra III).

Enfin, les périodes de suivi post-adoption mobilisent l'attention de l'Agence en raison de l'élévation du niveau d'exigence des pays d'origine et des cas plus nombreux de situations préoccupantes rapportées par les Conseils Départementaux ou par les familles adoptives en raison, notamment, du profil plus complexe des enfants adoptés. Au cours de cette même période, les questions régulières afférentes à la recherche des origines font l'objet de projets dédiés au sein de l'Agence.

C. ANIMATION DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX : ACTUALITÉS PAR CONTINENT ET PAR PAYS D'ORIGINE

Compte-tenu de la conjoncture internationale des adoptions, le Groupement maintient une veille sur l'ensemble des continents et plus spécifiquement sur certains pays concernant les perspectives d'implantation (telles qu'au Bénin, en Côte d'Ivoire, etc.). Le renforcement et le développement de l'implantation de l'Agence se déclinent en deux types d'activité, l'une permanente de veille et d'entretiens de relations partenariales de qualité, l'autre lors de missions ponctuelles à l'étranger.

Sept missions ont été effectuées en 2017 :

- Les missions de représentation et d'entretien des relations, menées par la Directrice générale, généralement accompagnée par le rédacteur référent et occasionnellement un membre du Pôle Santé. Elles comprennent donc systématiquement un volet technique : **Burkina Faso, Chili, Colombie.**
- Les missions d'entretien des relations, plus technique, sans la présence de la Directrice Générale: **Portugal, Philippines, Russie.**
- Une intervention lors d'un colloque : **Naples (intervention de la DG)**

Calendrier prévisionnel 2018, fonction des actualités et des agendas: Bulgarie, Haïti, Colombie, Lettonie, Chine, Russie, Hongrie, Canada (colloque)

Par ailleurs, les activités de veille, d'alerte, de suivi et d'entretien des relations avec les autorités étrangères dépendent du siège et, en grande partie, de l'action des correspondants locaux à l'étranger de l'Agence.

1. CONTINENT AMÉRICAIN et CARAÏBES

70 enfants adoptés - 40% des adoptions réalisées en 2017
(40% en 2016)

COLOMBIE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : décembre 2017

Nombre d'adoptions cette année : 58 en 2017 (47 en 2016)

Correspondant local ou mandataire: une correspondante et une assistante

Grandes actualités 2017 : déplacement AFA, maintien du moratoire, rencontres APPO

Au niveau local, l'année 2017 a été marquée par le changement de direction de l'autorité centrale colombienne, l'instituto colombiano de Bienestar familiar (nomination de Karen ABUDUNÉN) et le maintien du moratoire fixé par ce dernier en 2013. Cette suspension interdit le dépôt de toute nouvelle candidature pour des adoptions d'enfants de moins de 8 ans, hors adoption par des nationaux colombiens résidant en France.



Le déplacement en Colombie en mars 2017, d'une délégation de l'AFA, composée de la Directrice Générale, la rédactrice Amérique, et de la correspondante locale à l'étranger a permis de pérenniser les excellentes relations entretenues avec l'ICBF. Ce déplacement a également été l'occasion de travailler avec Monsieur Eduardo Alexander FRANCO SOLARTE, Chef de la sous-direction des adoptions, et son équipe, sur la question des apparentements d'enfants à besoins spécifiques. Il a souligné l'efficacité de la préparation spécifique des familles par l'AFA.

L'activité de la correspondante locale de l'AFA est restée à son plus haut niveau cette année encore. Celle-ci a notamment porté le renouvellement de l'accréditation de l'Agence en Colombie, obtenue en décembre 2017 pour deux ans. Elle a également fait preuve d'une grande disponibilité dans l'accompagnement des familles sur place.

Enfin, l'AFA met un point d'honneur à maintenir d'excellentes relations avec le réseau associatif et consulaire franco-colombien. A cet égard, l'AFA a eu l'occasion de rencontrer à plusieurs occasions les associations de parents adoptifs (APPO telles que l'APAEC, les Amis de la Fana France, les Amis de la Casa de la Madre y el Niño). L'Agence a également eu l'honneur d'être reçue par le Consul colombien et conviée à des événements dans le cadre de Conférences « Bienvenidos a Colombia ».



CHILI (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisée depuis 2006

Nombre d'adoptions cette année : 4 (3 en 2016)

Correspondant local ou mandataire: NON

Grande actualité 2017 : déplacements AFA (dont intervention au colloque réseau RELAC)

FOCUS – réseau latino-américain et partenariat chilien

L'Agence a réalisé 4 adoptions dans ce pays en 2017 (3 en 2016) et la coopération avec le Chili est excellente grâce, notamment, aux rencontres régulières avec les interlocuteurs de l'AFA. Ainsi, une délégation de l'Agence s'est rendue au Chili en mars 2017 afin de dynamiser la coopération avec l'autorité centrale (SENAME) et la Fondation Mi Casa.

L'évolution du profil des enfants adoptables à l'international vers des enfants de plus de 8 ans et/ou présentant des besoins spécifiques a été évoquée. A cela s'ajoutent des profils psychologiques lourds s'inscrivant dans des histoires de vie complexes et pouvant avoir des conséquences sur le développement cognitif, psychologique et moteur des enfants. Les partenaires ont fait part de leur souhait de finaliser des procédures des familles placées sur les listes d'attente, de recevoir de nouveaux dossiers et de renforcer les procédures en flux inversé.

L'Agence a également rencontré à deux reprises dans ses locaux des professionnels de la Fondation Mi Casa ce qui a permis d'échanger sur les pratiques respectives des deux structures (préparation des familles, prévention des échecs, etc.).

Le partenariat de l'AFA avec ce pays est essentiel sur ce continent, car le Chili est au cœur d'un réseau dédié à l'adoption internationale auquel l'Agence a pu s'intégrer. A cet égard, l'Agence a été sollicitée pour partager son expertise en adoption dans le cadre d'un colloque « le droit à être un enfant » à Naples organisé par RELAC ADOP (Association de casas privées d'Amérique Latine présidée par la Fondation Mi Casa).



La Directrice Générale est intervenue sur « l'intégration des enfants latino-américains : contrastes et nuances ». De plus, la délégation de l'Agence a participé une réunion d'experts (autorité espagnole, OAA italiens, association d'adoptés, Fondations privées chiliennes, ancienne directrice de l'AC péruvienne, professionnels de l'enfance italiens) pour échanger et proposer des recommandations au Bureau Permanent de la Conférence de La Haye sur deux thèmes : le principe de subsidiarité et les défis de l'institution de l'adoption.

BRÉSIL (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : en cours de constitution de la nouvelle demande

Nombre d'adoptions cette année : l'Agence est en cours de réactivation de sa coopération

Correspondant local ou mandataire: un mandataire en cours de contractualisation

Grande actualité 2017 : poursuite des échanges avec le mandataire en vue de la demande d'accréditation

L'AFA a souhaité, en bonne coordination avec la M.A.I. et après une étude d'opportunité d'implantation, réactiver sa coopération avec le Brésil. La procédure d'implantation est

toutefois longue puisqu'il s'agit de développer une coopération forte et pérenne. L'Agence a donc poursuivi son action d'implantation en 2017 en menant le processus de recrutement du représentant mandataire de l'AFA sur place, chargé de déposer le dossier d'accréditation lorsqu'il lui sera remis. La constitution du dossier de demande d'accréditation a été reprise avec le changement de Directrice Générale de l'AFA, afin de produire un dossier actualisé, correspondant au nouvel organigramme.

MEXIQUE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : janvier 2014 – en cours de nouvelle demande

Nombre d'adoptions cette année : 0

Correspondant local ou mandataire: un mandataire

Grandes actualités 2017 : nouvelle demande d'accréditation ; recherches de nouveaux partenariats et d'avancées sur les procédures en cours

La coopération avec le Mexique s'est poursuivie en 2017. Accréditée jusqu'à janvier 2018, l'Agence a déposé une nouvelle demande d'accréditation en octobre 2017. Il faut noter que la réforme du fonctionnement du système d'adoption par les autorités fédérales et les changements fréquents de personnels entraînent d'importants délais au sein des services étatiques mexicains (appelés les « DIF » – Desarrollo integral de la familia) pour le traitement des dossiers des enfants et des familles. Cette réforme prévoit notamment la création d'un registre des adoptions et l'homogénéisation des pratiques des DIF. Malgré tous ces changements, le représentant local de l'AFA continue d'entretenir un lien étroit avec l'Autorité centrale mexicaine, le DIF de l'Etat de Mexico et travaille à développer de nouveaux partenariats avec les organismes privés mexicains autorisés pour l'adoption.

PÉROU (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : mars 2017 (jusqu'en mars 2019).

Nombre d'adoptions cette année : 5 en 2017 (9 en 2016)

Correspondant local ou mandataire: une correspondante locale

Grande actualité 2017 : développement des procédures en flux inversé

L'Agence entretient une excellente collaboration avec le Pérou, liée notamment au travail de la correspondante locale de l'AFA et aux efforts faits pour développer les procédures en flux inversé dans ce pays. Cinq adoptions ont été finalisées en 2017 dont 4 en flux inversé. Ce chiffre témoigne d'une baisse par rapport à 2016 (9 adoptions), principalement liée à la diminution du nombre de fratries proposées.

CARAÏBES

HAÏTI (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : octobre 2016 (jusqu'en octobre 2018)

Nombre d'adoptions cette année : 3 en 2017 (12 en 2016)

Correspondant local ou mandataire: une correspondante locale et un médecin prestataire

Grande actualité 2017 : rencontres des autorités haïtiennes en France

Trois adoptions ont été réalisées en 2017. C'est un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente. Toutefois, parmi les 55 familles accompagnées par l'AFA en vue d'adoption, 9 ont déjà rencontré les enfants proposés lors de la période de socialisation. Il est à noter que les délais de procédure restent longs sur ce pays. L'AFA observe ainsi un délai moyen de 20 mois entre l'apparement et l'arrivée en France des enfants. Les étapes les plus chronophages sont l'obtention de l'autorisation d'adoption (délai moyen de 5 mois) et l'obtention du passeport (délai moyen de 6 mois). Cette longue séparation d'environ 2 ans, sans contact avec les enfants, est particulièrement difficile à gérer sur le plan émotionnel pour les adoptants car peu d'informations sont communiquées par les autorités haïtiennes sur l'avancée de la procédure.

Par un mémorandum du 23 septembre 2016, l'Institut du Bien-Être Social et des Recherches (IBESR) a fixé le quota annuel de dossiers pouvant être déposés par ces opérateurs. Ainsi, l'AFA a effectué un appel à candidatures pour 30 dossiers au titre du quota 2017.

L'AFA a rencontré l'IBESR à deux occasions en 2017. Lors de la première rencontre avec Monsieur Andolphe GUILLAUME, adjoint à la Directrice Générale de l'IBESR, en France en mars 2017, ce dernier a vivement félicité l'AFA pour la variété de ses supports de formation aux familles et le sérieux avec lequel elle prépare les adoptants au contexte haïtien et à sa culture.

La seconde rencontre, avec Madame Arielle GENTIL-VILLEDROUIN, Directrice Générale de l'IBESR, a eu lieu lors du séminaire de la MAI du 14 novembre 2017 au cours duquel elle est intervenue pour présenter les réformes menées en Haïti. Une autre réunion à la MAI a permis d'échanger à nouveau, d'évoquer les succès et difficultés rencontrés.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : 12 octobre 2017

Nombre d'adoptions cette année : 0

Correspondant local ou mandataire: un mandataire

Grande actualité 2017 : nouvel appel à candidatures

L'accréditation de l'AFA auprès du *Consejo Nacional Para la Niñez y la Adolescencia* (CONANI) a été renouvelée le 12 octobre 2017 pour une durée d'un an. Dans le cadre de la phase pilote, un second appel à dossiers a été réalisé le 1^{er} mars 2017. Il a permis l'envoi de cinq nouveaux dossiers auprès du CONANI soit un total de dix dossiers déposés depuis 2016. L'AFA espère recevoir des propositions d'enfants pour les premières familles d'ici la fin de l'année 2018 conformément aux délais annoncés par le CONANI.

2. CONTINENT EUROPÉEN

46 enfants adoptés - 26 % des adoptions réalisées via l'Agence en 2017 (29,4% en 2016)

BULGARIE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Nombre d'adoptions cette année : 13 en 2017 (21 en 2016)

Correspondant local ou mandataire: non

Grandes actualités 2017 : maintien du partenariat, actualisation des informations aux familles

La Bulgarie reste l'un des principaux pays d'adoption de l'AFA malgré une baisse du nombre de ces dernières, liée à une conjoncture particulière. En effet, l'Autorité centrale bulgare, le Ministère de la Justice, s'est fortement investi dans la préparation de son personnel à la présidence temporaire de l'Union Européenne à compter du 1^{er} janvier 2018. Cet investissement a induit des délais supplémentaires en matière de procédure d'adoption (délais de signatures plus longs notamment). En outre, le nombre d'enfants proposés à l'adoption internationale est en diminution depuis plusieurs années alors que les profils d'enfants à besoins spécifiques, proposés en flux classique, sont de plus en plus courants.

Ces réalités ont demandé un travail conséquent d'information, de préparation et d'accompagnement des familles à toutes les étapes. L'importance centrale du questionnaire d'aide à l'apparement est régulièrement rappelée. Ce questionnaire accompagne chaque dossier de candidature et peut être modifié tout au long de la période d'attente par les familles. Il correspond aux attentes actuelles du pays pour procéder aux apparements. Toutefois, malgré cet outil, plusieurs propositions n'ont pas pu être transmises aux familles pour des raisons d'inadéquation entre le profil de l'enfant proposé et le projet de la famille. Cette tendance semble augmenter. Chacune des familles concernées a été informée et a été accompagnée par le pôle Europe et le pôle Santé.

Malgré ce contexte, les autorités bulgares ne souhaitent pas limiter l'envoi du nombre de dossiers dans leur pays. Le Ministère de la Justice souhaite avoir la possibilité de choisir les familles parmi plusieurs profils pour l'enfant. A ce titre, la Bulgarie est actuellement un des rares pays partenaires de l'Agence qui ne limite pas le nombre de candidatures et qui accepte celles des femmes célibataires également. Elles représentent une part très importante des familles orientées vers ce pays. Ainsi, une quarantaine de familles accompagnées par l'AFA ont initié une démarche vers la Bulgarie en 2017.

L'AFA entretient d'excellentes relations avec les équipes en charge de l'adoption internationale au Ministère de la Justice bulgare et jouit d'une excellente image.

RUSSIE (PAYS NON CLH – application d'une convention bilatérale France-Russie)

Date de la dernière accréditation : autorisation en octobre 2007, enregistrement en octobre 2016 et contrôle de novembre 2017 passé avec succès.

Nombre d'adoptions cette année : 10 en 2017 (12 en 2016)

Correspondant local ou mandataire: oui, correspondants locaux (maillage national)

Grandes actualités 2017 : contrôle de la représentation locale, déplacement de l'AFA

Malgré une légère baisse du nombre d'adoptions, le nombre de propositions d'apparement a très légèrement augmenté. Ainsi, depuis le début 2017, l'AFA a reçu et transmis 26 propositions pour 35 enfants (en 2016, 21 propositions d'apparement reçues pour 28 enfants). Cependant, seules 12 familles ont donné leur accord pour poursuivre la procédure d'adoption. Cela signifie que près de 53% de familles apparementées

n'ont pas donné de suite favorable et souvent en raison d'une démobilisation des familles. Ce constat pousse l'Agence à poursuivre son travail pédagogique auprès des conseils départementaux et des familles. Dans cette perspective, l'expertise, qu'elle a acquise en accompagnant 123 adoptions dans ce pays depuis 2009, devrait lui permettre de mettre en place un dispositif de préparation et d'accompagnement qui répondra aux attentes des autorités russes.



Lors du déplacement de l'Agence dans la région de Leningrad et à Saint-Pétersbourg, en octobre 2017, la chef du service international, la rédactrice en charge de ce pays et la chef du Bureau de représentation de l'AFA en Russie, se sont vues confirmer par les autorités locales en charge de l'adoption les orientations de ce pays pour la prise en charge des enfants sous protection. La très grande majorité des enfants peut facilement trouver aujourd'hui une famille en Russie quelle que soit la forme de placement : adoption, tutelle ou famille d'accueil.

En dépit des procédures et de la situation géopolitique complexe, la Russie reste un pays partenaire important pour l'AFA, implantée dans treize régions (dont sept où le partenariat est plus particulièrement actif comme à Kemerovo, Perm, Novossibirsk et Krasnoïarsk où les premiers dossiers ont été adressés en 2017). L'AFA étudie la possibilité de débiter une coopération avec quelques nouvelles régions en 2018, notamment Arkhangelsk et Kirov, et espère également les premières propositions d'apparement pour ses familles dans la région de Krasnoïarsk dans les mois à venir.

L'AFA est aujourd'hui très mobilisée par le suivi post-adoption, exigence *sine qua none* des autorités russes. Actuellement, ce suivi est effectué pour 59 enfants jusqu'à leur majorité et, pour certains d'entre eux, il se terminera en 2032.

Enfin, la relation de confiance avec l'Association de Parents Adoptant en Russie, principale Association de Parents par Pays d'Origine pour la Russie, permet une coopération solide et s'est manifestée par de nombreuses rencontres avec ses représentants. A l'occasion de la venue à Paris d'une délégation de la région de Perm (Russie), l'AFA a eu le plaisir de recevoir dans ses locaux deux médecins pédiatres et une orthophoniste, travaillant auprès des enfants placés en institution en présence des responsables de l'APAER.

LETTONIE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation en 2006

Nombre d'adoptions cette année : 10 en 2017 (8 en 2016)

Correspondant local ou mandataire: non

Grande actualité 2017 : travaux de relances des familles pour l'obtention des rapports de suivi post-adoption suite à la suspension des procédures par la Lettonie.

L'AFA a réalisé 10 adoptions en Lettonie en 2017 (dont 2 fratries de 3 enfants), ce qui constitue une très légère progression par rapport à l'année 2016 où 8 adoptions ont été réalisées. Dix familles sont actuellement en attente d'une proposition d'apparement parmi lesquelles 4 ont initié leur demande en 2017.

Depuis 2006, la Lettonie est le 4^{ème} pays partenaire de l'AFA en termes de nombre d'adoption (286 adoptions). Toutefois, depuis le 1^{er} avril 2017, l'autorité centrale lettone, Ministère des Affaires sociales, a décidé de suspendre toute coopération avec la France au motif du non-respect des engagements pris par des familles françaises ayant adopté un ou plusieurs enfants entre 2005 et 2015 pour la transmission des rapports de suivi. Il s'agit essentiellement de dossiers initiés par la MAI dont une partie a été finalisée par l'AFA à

partir d'octobre 2006. Les dossiers des 10 familles accompagnées par l'AFA en attente d'une proposition d'apparement ont donc tous été suspendus et aucun nouveau dossier n'a pu être adressé en Lettonie depuis avril 2017.

Les autorités lettones sont toutefois prêtes à réactiver les procédures si la totalité des rapports manquants lui est transmise. Grâce aux multiples relances réalisées tout au long de l'année 2017 (appels téléphoniques, courriers, courriels, contact avec les départements), l'AFA a obtenu et transmis en Lettonie 30 rapports de suivi pour 23 familles concernées et espère en obtenir d'autres en poursuivant le travail initié. Des situations problématiques risquent cependant de perdurer lorsque les rapports de suivi n'ont jamais été réalisés par le département, ou en raison du refus des familles de prendre en charge la traduction des rapports, etc.

PORTUGAL (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Nombre d'adoptions cette année : 3 en 2017 (7 en 2016)

Correspondant local ou mandataire: non

Grande actualité 2017 : déplacement de l'AFA

Le nombre d'enfants adoptables au Portugal reste relativement faible et l'adoption d'enfants de moins de 10 ans en relative bonne santé est réservée aux ressortissants portugais.

L'AFA entretient de très bonnes relations avec l'Autorité Centrale portugaise qui ont pu se vérifier lors de la mission technique réalisée par la psychologue de l'AFA et la rédactrice en charge de ce pays en mai 2017. Ce déplacement a été l'occasion d'évoquer les programmes dédiés à l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.



ROUMANIE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : février 2014

Nombre d'adoptions cette année : 3 en 2017 (1 en 2016)

Correspondant local ou mandataire: non

Grande actualité 2017 : actualisation des informations aux familles

L'AFA collabore depuis la fin 2013 avec l'Autorité centrale roumaine. Toutefois le nombre de familles concernées est limité car seuls les couples dont au moins un des membres a la nationalité roumaine peuvent candidater dans ce pays. Les enfants proposés à l'adoption internationale sont très majoritairement issus de la communauté rom, ce dont les familles sont informées dès leur premier contact avec l'AFA. Malgré cette information et une ouverture affichée de certaines familles, quand une proposition d'apparement est transmise, l'origine de l'enfant pose souvent problème pour les adoptants.

HONGRIE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Nombre d'adoptions cette année : 6 en 2017 (3 en 2016)

Correspondant local ou mandataire : non

Grande actualité 2017 : actualisation des informations aux familles

L'AFA a finalisé 6 adoptions en Hongrie en 2017 (3 en 2016), avec des délais d'attente relativement courts. L'identification d'une personne conseillée par l'Autorité centrale hongroise pour accompagner les familles a permis de restaurer une collaboration active.

Toutes les familles qui se sont déplacées pour l'adoption ont fait un retour très positif de la préparation des enfants, de l'accompagnement dont elles ont pu bénéficier sur place que ce soit par les travailleurs sociaux du pays ou par la personne conseillée par l'Autorité centrale.

ALBANIE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Nombre d'adoptions cette année : 0

Correspondant local ou mandataire : non

L'adoption internationale reste très limitée en Albanie. Ainsi, aucune adoption n'a pu être réalisée ni en 2016, ni en 2017, malgré l'optimisme et la volonté de l'Autorité centrale. Ce pays à quota nécessite des appels à candidatures. Toutefois aucun envoi de nouveau dossier n'est prévu tant que cette situation perdurera. Le flux inversé est toujours possible.

AZERBAÏDJAN, LITUANIE, POLOGNE, RÉPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME UNI

L'activité sur ces pays, où aucune adoption n'a été réalisée en 2017, consiste principalement à la veille juridique, à la gestion des dossiers en suivi post-adoption et à apporter une réponse à quelques rares demandes des familles dont le projet ne correspond pas aux critères requis et/ou au profil des enfants proposés en vue d'adoption internationale. En effet, ces coopérations pour de nouvelles candidatures sont en sommeil : seules les candidatures de nationaux ou binationaux sont acceptées pour certains pays, ou les profils d'enfants ne correspondent pas aux projets soumis par exemple.

3. CONTINENT ASIATIQUE

41 enfants adoptés - 24% des adoptions réalisées via l'AFA en 2017
(21% en 2016)

PHILIPPINES (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisée depuis 2006

Nombre d'adoptions cette année : 14 en 2017 (7 en 2016)

Correspondant local ou mandataire : non

Grandes actualités 2017 : déplacement de l'AFA, évolution de la 1^{ère} édition du hosting program

En doublant les adoptions cette année (14 contre 7 en 2016), les Philippines sont devenues le deuxième pays d'adoption de l'Agence en 2017. L'Autorité centrale des Philippines (ICAB) a également autorisé l'Agence à envoyer 29 nouveaux dossiers dans le pays en 2017, ce qui porte le nombre de candidatures en attente dans ce pays à 71. Le délai d'attente moyen pour les enfants les plus jeunes est de 3 ans comme les années précédentes. Par contre, le profil des enfants philippins adoptables a légèrement évolué. Afin d'assurer son choix des familles pour les enfants, l'ICAB a modifié son questionnaire d'aide à l'appariement. L'ensemble des familles candidates ont été informées et accompagnées pour compléter à nouveau ce questionnaire.

En outre, l'Agence et les Philippines entretiennent une étroite collaboration depuis sa création et ce partenariat de confiance a permis de mettre en œuvre en 2016, un programme spécifique dédié à l'accueil d'enfants de plus de 8 ans (Hosting Program). Sur les 4 enfants philippins accueillis via ce programme, 3 ont été placés en vue d'adoption en 2017 en France. Le dernier est toujours en cours de procédure. Le bilan de la première édition de ce programme est positif malgré des délais de procédure longs et compliqués à gérer pour les enfants et les familles. L'Agence envisage de renouveler cette expérience et souhaite renforcer son accompagnement pendant la période d'attente.



En septembre 2017, une délégation de l'Agence s'est rendue au colloque bisannuel organisé par l'Autorité centrale sur la prévention des échecs à l'adoption et les adoptions illicites. Cet événement est l'occasion de rencontrer d'une part les professionnels philippins mais également les acteurs internationaux de l'adoption.

CHINE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Nombre d'adoptions cette année : 11 en 2017 (14 en 2016)

Correspondant local ou mandataire : un mandataire

Grandes actualités 2017 : relances de familles après leur adoption pour les rapports de suivi, développement du programme de « shared list » (flux inversé) pour les enfants à besoins spécifiques.

L'Agence a réalisé 11 adoptions en 2017, dont 8 concernaient des enfants porteurs de particularités médicales. L'Agence marque donc une diminution du nombre d'adoption (14 en 2016) qui s'explique principalement par le profil médical des enfants de plus en plus complexe. Ce dernier entraîne une inadéquation des projets des familles adoptantes avec les profils des enfants. A cet égard, les services de l'Agence ont renforcé la préparation des familles candidates à l'adoption d'un enfant à particularités en Chine.

Si l'AFA a constaté une diminution du nombre d'enfants proposés en flux inversé par les autorités chinoises sur les deux premiers trimestres 2017, la décision chinoise de supprimer le programme de partenariat direct entre les orphelinats et les opérateurs (« one to one »), entrée en vigueur le 31 octobre 2017, semble permettre une augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques proposés. L'AFA a pu envisager plusieurs procédures en flux inversé au cours du dernier trimestre 2017, grâce, notamment, à l'augmentation du nombre de familles inscrites pour ce programme.

La qualité du partenariat chinois de l'Agence est largement assurée par la coordination et la qualité du travail de China Oriental Dream, structure partenaire, relais de l'Agence auprès des autorités locales et assure l'accompagnement local des familles. La personne en charge des dossiers AFA au sein de China Oriental Dream est venue rencontrer l'équipe de l'AFA fin juillet 2017.

Enfin, une attention toute particulière est portée par l'ensemble des services de l'Agence, dont l'Agence comptable, aux suivis post-adoptions en Chine dont les autorités ont initié des relances.

THAÏLANDE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation en 2006

Nombre d'adoptions cette année : 9 en 2017 (7 en 2016)

Correspondant local ou mandataire : non

Grandes actualités 2017 : rencontres des APPO, actualisation des informations aux familles.

L'Agence a travaillé au développement et au maintien de relations de confiance entre l'Agence et les autorités thaïes et a poursuivi ses efforts d'actualisation des projets des familles en attente auprès de la Thaïlande.

L'AFA a été présente aux Assemblées Générales des deux associations de parents adoptifs en Thaïlande, Racines thaïlandaises et Orchidée familles, en mai et en décembre 2017.

VIETNAM (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : licence obtenue en mai 2017 (jusqu'en 2022)

Nombre d'adoptions cette année : 7 en 2017 (8 en 2016)

Correspondant local ou mandataire : deux correspondants (dont un à temps partiel)

Grandes actualités 2017 : suivi rapproché de l'ensemble des procédures, rencontre de l'autorité centrale en France.

La coopération avec ce pays est quasiment identique à 2016 malgré une légère baisse des adoptions (7 contre 8 en 2016). Ce pays est aujourd'hui le 1er pays d'adoption en France mais les problématiques auxquelles les opérateurs sont confrontés depuis plusieurs années perdurent et ne permettent pas à l'Agence d'être compétitive sur ce pays.

L'Agence accompagne principalement des procédures en flux inversé pour les enfants inscrits sur la liste vietnamienne concernant des enfants grands ou présentant des problématiques de santé (principalement VIH). Cette liste est appelée liste 2. Toutefois, cette année a été particulièrement marquée par l'allongement des procédures entre les pré-apparetements et les réponses définitives de la Direction de l'Adoption. Ces délais peuvent aller jusqu'à 2 ans et sont intimement liés à la déclaration d'adoptabilité des enfants pré-proposés. Cette période d'incertitude est très anxiogène pour les familles et rend leur accompagnement plus complexe. A cet égard, la Direction de l'Adoption vietnamienne a annoncé, en fin d'année, de nouvelles règles relatives aux enfants placés sur la liste 2. Ainsi, l'ensemble des opérateurs se verront attribuer chaque année un quota spécifique à cette liste, par le DA lui-même, comme pour les enfants placés sur la liste

d'enfants les plus jeunes sans problème de santé (appelée liste 1). Cette nouvelle disposition pourra ainsi permettre de sécuriser et finaliser les procédures que l'Agence accompagne.

Par ailleurs, l'AFA, qui a obtenu le renouvellement de son accréditation, a également finalisé une procédure en flux classique et continue d'accompagner des adoptions intrafamiliales.



La venue en France, en mars 2017, de Mme Hao a été l'occasion pour l'Agence d'aborder les problématiques rencontrées mais aussi de mieux appréhender la mise en œuvre de la Convention de La Haye au Vietnam. L'AFA est ainsi en mesure de mieux adapter l'accompagnement des familles.

INDE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : en cours de nouvelle demande

Nombre d'adoptions cette année : /

Correspondant local ou mandataire : non

Grande actualité 2017 : demande d'accréditation

Il n'y a eu aucune adoption réalisée en Inde par l'AFA en 2017, ni d'envoi de nouvelles candidatures. L'Agence a toutefois maintenu ses efforts visant à rétablir des relations suivies avec l'autorité centrale. La mission exploratoire de l'Agence de mars 2016 a donné lieu à des démarches visant à réactiver le partenariat avec ce pays. Dans cette perspective, l'AFA a transmis son dossier de demande d'accréditation au Consul de France à Delhi au début du mois de juillet 2017. Le 28 juillet 2017, l'AFA a été saisie d'une demande de compléments à laquelle elle a pu répondre en décembre 2017 en raison de délais de traductions.

SRI LANKA (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation en 2016

Nombre d'adoptions cette année : 0

Correspondant local ou mandataire : non

Grande actualité 2017 : veille

L'absence d'adoption dans ce pays cette année et le faible nombre de candidatures orientées vers ce pays s'expliquent par le fait que seuls les candidats d'origine sri lankaise sont autorisés à déposer un dossier d'adoption dans ce pays. Ce critère très restrictif contraint l'Agence à une coopération très limitée avec le Sri Lanka. L'Agence continue toutefois d'assurer l'envoi des rapports de suivi pour les adoptions qu'elle a accompagnées, et d'accompagner les adoptions intrafamiliales également.

4. CONTINENT AFRICAIN

17 enfants adoptés - 10% des adoptions réalisées via l'AFA en 2017
(9,6% en 2016)

Focus - les orientations de l'AFA face aux spécificités de l'adoption intrafamiliale

En France en 2017, 45 enfants ont fait l'objet d'une adoption intrafamiliale et l'AFA a servi d'intermédiaire pour l'adoption de 12 de ces enfants. Elle a développé en la matière un véritable savoir-faire qui lui permet d'être reconnue par ses partenaires pour cette expertise.

La majorité des projets d'adoption intrafamiliale accompagnés par l'AFA concerne d'abord la zone Afrique, puis les Caraïbes et l'Asie. Les familles ayant un projet d'adoption intrafamiliale, parce qu'elles connaissent le pays, comprennent aisément les contraintes institutionnelles et le contexte local. Toutefois, ces familles peuvent rencontrer des difficultés à intégrer les multiples étapes nécessaires pour permettre la venue en France d'un enfant qui fait déjà partie de leur famille. Cette réalité est d'autant plus exacerbée par le fait que, dans les pays africains et en Haïti, l'enfant appartient à la famille au sens large voire parfois à la communauté dans laquelle il circule aisément. L'impact psychologique du déracinement et de la nouvelle filiation est souvent sous-estimé. Au même titre que les autres familles, il est donc important de les sensibiliser aux spécificités de la parentalité adoptive et de la procédure.

Ainsi, en 2017, deux sessions co-animées par les rédacteurs Afrique et Caraïbes, la psychologue et le médecin, ont été organisées, en mars et en juin, avec les familles concernées par une procédure d'adoption intrafamiliale. Elles ont été l'occasion de créer des liens entre les familles, de revenir sur les spécificités de la procédure, de présenter les relais santé disponibles au retour et d'aborder de façon ludique, sous forme d'un groupe de paroles, des thématiques centrales dans l'adoption intrafamiliale et internationale.

Par ailleurs, une attention toute particulière est portée après l'adoption, aux respects des obligations en matière de suivi post-adoption et à la bonne intégration des enfants dans leur famille.

BURKINA FASO (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Nombre d'adoptions cette année : 3 (3 en 2016)

Correspondant local ou mandataire : une correspondante locale

Grande actualité 2017 : déplacement de l'AFA

Les adoptions au Burkina Faso sont des procédures longues. En moyenne, il faut compter 1 an à partir de l'apparementement avant le feu vert pour que la famille se déplace au Burkina Faso pour l'aboutissement de l'adoption.

L'action de l'AFA dans ce pays est rendue possible par la correspondante locale avec laquelle ses services travaillent. Elle a d'ailleurs organisé la mission de 2017 et accompagné la délégation du siège de l'Agence.



Cette mission a eu lieu au Burkina Faso en février 2017. L'objectif principal était de rencontrer les nouveaux interlocuteurs burkinabè et maintenir ainsi l'excellente collaboration entre le Burkina Faso et l'AFA. Il en ressort que ce pays développe l'adoption nationale prioritairement sur l'adoption internationale. La Direction des Placements, des Adoptions et des Parrainages (autorité centrale burkinabè) a d'ailleurs sollicité l'aide de l'AFA pour former les familles adoptantes burkinabè, au vu de son expérience dans la préparation des familles françaises à l'accueil d'un enfant étranger.

Par ailleurs, l'autorité centrale burkinabè a indiqué qu'elle portait une attention toute particulière aux motivations des familles adoptantes ainsi qu'à l'investissement de la famille élargie dans le projet.

L'AFA a des contacts et des échanges réguliers avec les autres OAA présents sur ce pays. La dernière réunion a eu lieu le 19 octobre 2017, préalable à une réunion commune à la MAI.

MADAGASCAR (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation en 2006

Nombre d'adoptions cette année : 5 en 2017 (11 en 2016)

Correspondant local ou mandataire : une correspondante locale

Grandes actualités 2017 : adaptation des accompagnements intrafamiliaux, entretien du partenariat (dont rencontre de l'autorité centrale à Paris).

Le nombre d'adoptions a sensiblement baissé, passé de 11 adoptions en 2016 à 5 en 2017 dont 4 sont des adoptions intrafamiliales.

Les adoptions intrafamiliales à Madagascar sont complexes et nécessitent un accompagnement dédié tant auprès des familles que des départements délivrant les agréments nécessaires. Par ailleurs, l'AFA a dû modifier sa procédure concernant ces adoptions puisque tout projet d'adoption intrafamiliale malgache, avec le rapport social et le rapport d'adoptabilité de l'enfant, doit être présenté à la MAI pour validation, avant tout envoi de Projet de Mise en Relation. L'Agence a également dû accompagner certaines familles à renoncer à ce projet dès lors que les conditions n'étaient pas réunies pour respecter le cadre éthique et l'ordre public français.

La complexité de la procédure d'adoption intrafamiliale liée aux exigences françaises semble avoir limité le nombre de demandes auprès de l'AFA.

Enfin, le suivi effectué après l'arrivée de ces enfants en France a nécessité une attention toute particulière et adaptée des services de l'Agence. En effet, ces adoptions concernent principalement des enfants grands jusqu'à 12 ans, dont le déracinement et l'adaptation en France peuvent s'avérer délicats. Or, le caractère intrafamilial des adoptions conduit parfois les familles à ne pas considérer suffisamment l'impact psycho-social chez l'enfant d'un tel déracinement et d'une nouvelle filiation.

L'Agence a eu l'occasion de rencontrer l'autorité centrale malgache lors de la réunion à la MAI le 31 août 2017. Il y a été question principalement de la nouvelle loi malgache sur l'adoption qui venait d'être promulguée. Les décrets d'application doivent paraître prochainement. Les principales modifications concerneront les critères applicables aux adoptants, les conditions de déclaration d'adoptabilité pour certains statuts d'enfants sous protection, la procédure d'adoption et les procédures intrafamiliales notamment.

Par ailleurs, à la demande des autres OAA présents sur Madagascar, et après accord de la MAI et de l'autorité centrale malgache, il a été acté que l'AFA ferait dorénavant partie du Collectif des OAA sur ce pays. Il s'agit d'un groupe de concertation qui permet de partager et d'échanger sur les retours d'expérience de chacun.

TOGO (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation en 2006

Nombre d'adoptions cette année : 9 en 2017 (6 en 2016)

Correspondant local ou mandataire : non

Grande actualité 2017 : échanges techniques réguliers avec un OAA implanté sur ce pays.

9 adoptions ont été finalisées cette année. Ce nombre est en progression par rapport à l'année 2016 (+3). Il s'agit principalement d'adoptions intrafamiliales (8 sur 9). En ce qui concerne les demandes d'adoptions hors intrafamiliales, le dernier appel à candidatures a eu lieu en 2014.

Par ailleurs, les échanges avec Lumière des Enfants (LdE), l'autre OAA présent sur ce pays, sont très nombreux.

MALI (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : autorisation depuis 2006

Nombre d'adoptions cette année : 0

Correspondant local ou mandataire : non

Grandes actualités 2017 : veille et suivis post-adoptions

Aucune adoption n'a été réalisée dans ce pays en 2017 et, depuis l'entrée en vigueur effective de la loi n°2011-087, adoptée le 30 décembre 2011, portant Code des Personnes et de la Famille, seuls les personnes ou couples de nationalité malienne peuvent déposer une candidature pour adopter dans ce pays. Il faut noter également que les adoptions intrafamiliales ne sont pas possibles dans ce pays.

L'AFA a continué à veiller au respect des obligations de suivi post-adoption pour les procédures qui ont abouti de 2007 à 2015 (539 adoptions).

GUINEE (PAYS CLH)

Date de la dernière accréditation : mars 2015 jusqu'en mars 2017 (en cours de demande)

Nombre d'adoptions cette année : / (adoptions suspendues – aucune procédure en cours)

Correspondant local ou mandataire : oui, une correspondante locale

Grande actualité 2017 : maintien de la coopération avec deux OAA

Les adoptions internationales sont toujours suspendues dans ce pays. En prévision de la reprise des adoptions internationales, l'AFA avait obtenu son accréditation le 10 mars 2015, devenue caduque le 10 mars 2017. Après concertation avec les 2 OAA, partenaires de l'AFA sur ce pays (Lumière des Enfants et Amis des Enfants du Monde), une nouvelle demande d'accréditation a été faite le 10 avril 2017, sans réponse à ce jour.

D. VERS DE NOUVEAUX ENJEUX

L'année 2018 est l'occasion de maintenir la qualité des partenariats internationaux par de nouveaux appels à candidatures pour compléter les quotas (au Pérou, en Hongrie, aux Philippines, en Haïti, etc.) ; de travailler à la reprise des adoptions en Lettonie ; d'améliorer encore la préparation des familles et de trouver des relais dans certains pays pour accompagner les familles lors de leur déplacements (au Chili par exemple). De manière concomitante, l'Agence continue en 2018, à développer ses contacts en Inde où elle souhaite pouvoir orienter les premières familles en organisant un appel à candidatures et au Brésil où elle espère être en mesure de déposer sa demande d'accréditation. Plus largement, l'AFA maintient une veille active sur l'ensemble des zones géographiques pour de nouvelles implantations possibles sous l'égide de la MAI.

Le service contribue également à la mise en place de projets dédiés à l'adoption d'enfants à besoins spécifiques et pourrait, en 2018, porter une nouvelle édition de programme tel que le hosting program sur les Philippines.

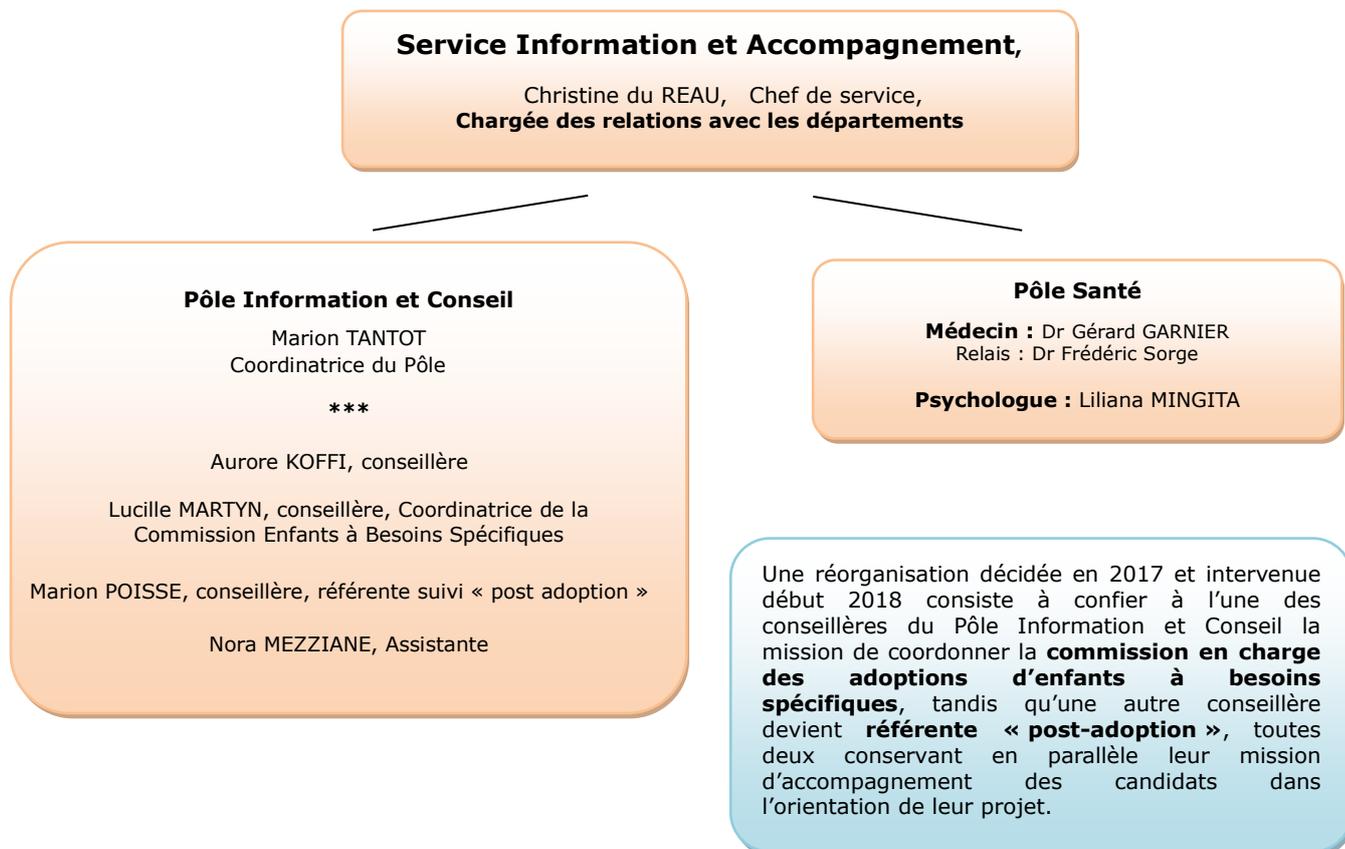
Par ailleurs, les 4036 enfants adoptés par l'intermédiaire de l'Agence depuis 2006 sont aujourd'hui adolescents ou majeurs pour certains, ou les parents adoptifs peuvent entamer des démarches de recherches au pays d'origine. Ces démarches peuvent concerner des recherches relatives à leurs racines culturelles, leurs dossiers, leur famille biologique, etc.

Ainsi, l'AFA est amenée à développer des travaux relatifs aux demandes, de plus en plus fréquentes, de recherches des origines par les familles ou les adoptés (voir également infra « III.C »). En ce sens, les pôles géographiques ont été amenés à initier des projets d'accompagnement pour répondre aux demandes spécifiques de familles ayant adopté par l'AFA : une quarantaine de sollicitations essentiellement sur le Vietnam et la Colombie ont été recensées (projet de voyage dans le pays d'origine de leur enfant adopté, retour à l'orphelinat, consultation du dossier conservé en Colombie, recherche de la famille biologique ou demandes de nouvelles de leurs fratries, notamment).

Après l'adoption se pose également la question de la conservation des données et dossiers relatifs à chaque procédure. Dans ce cadre, l'AFA a établi un protocole de travail avec la mission des archives nationales (voir infra III.C.3).

L'élaboration d'un dispositif global d'accompagnement en la matière est un enjeu d'avenir pour l'AFA. Le service international contribue à l'élaboration des outils nécessaires et accompagne ces nouvelles demandes en adaptant et en actualisant les informations disponibles.

III. L'ACTIVITÉ DU SERVICE INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT



A. L'INFORMATION, LE CONSEIL, L'AIDE A L'ORIENTATION

1. L'équipe du Pôle Information et Conseil (PIC)



En 2017, l'équipe du Pôle Information et Conseil de l'Agence était composée en théorie de trois conseillères, d'une assistante et d'une coordinatrice.

En pratique, **l'équipe a dû travailler en situation de sous-effectif constant et important durant toute l'année (2,46 ETPT en 2017 vs/ 3,97 ETPT en 2016)**, cette réalité impactant de manière significative l'accomplissement des missions (cf. infra).

Cette situation s'explique par les difficultés rencontrées dans le recrutement d'un conseiller, associées à la décision de non remplacement d'un autre poste, et à un congé maternité non remplacé.

Le Pôle est aujourd'hui composé d'une coordinatrice, d'une conseillère également chargée de la coordination EBS, d'une conseillère également référente en matière d'accompagnement post-adoption, d'une conseillère mise à disposition par le ministère de la justice et d'une assistante.

2. Les missions du Pôle Information et Conseil

Le Pôle Information et Conseil est le pôle généraliste et transversal de l'Agence Française de l'Adoption. Les conseillers sont formés de manière régulière sur les spécificités de l'adoption dans chacun des pays partenaires de l'AFA.

La principale mission de cette équipe est d'informer et de conseiller les candidats à l'adoption dans la mise en œuvre de leur projet et de les aider, dans la mesure du possible, à orienter leurs demandes vers le pays le plus adéquat. Les entretiens personnalisés se tiennent par téléphone ou au siège de l'Agence.

Le rôle d'accompagnement des conseillers s'étend tout au long de la procédure. Ils restent à l'écoute des candidats pendant la délicate période de l'attente et concourent à l'identification des familles pouvant intégrer le programme dit « d'adoptions en flux inversé », au terme du parcours de préparation et d'aide à la délimitation du projet d'adoption (III, B).

Le Pôle Information et Conseil gère également les « listes de demandes en attente » pour 4 pays de l'Agence : Madagascar, la Russie, le Vietnam et le Cambodge. Ces listes sont internes à l'Agence et interviennent en amont d'un éventuel envoi de candidatures dans les pays d'origine concernés et à leur demande.

Par ailleurs, les conseillers du pôle sont gestionnaires du suivi de l'Espace Adoptants (espace personnel des adoptants) par lequel ils peuvent envoyer directement des notifications via le site internet www.agence-adoption.fr.

Enfin, l'équipe participe activement à la dynamique de préparation des candidats en séances collectives, les conseillères étant amenées à intervenir dans certains des modules proposés. Le pôle centralise les inscriptions des candidats et contribue à l'évolution des contenus, grâce notamment à l'analyse fine des questionnaires de satisfaction.

Le rôle généraliste, central et transversal du Pôle Information et Conseil au sein de l'AFA permet ainsi de « faire du lien », aussi bien en interne qu'avec les adoptants.

3. L'activité du Pôle Information et Conseil en 2017

a) Conseils au téléphone

La diminution du nombre d'appels pris en charge par le PIC s'est confirmée en 2017. Le nombre d'appels (entrants et sortants) est passé de 14 272 (en 2016) à 10 159, soit une baisse de 28,8%. Cette baisse peut s'expliquer par deux facteurs principaux :

- **Le fonctionnement en effectif réduit** sur la plateforme téléphonique tout au long de l'année 2017 a impacté la capacité à prendre en charge les appels entrants, tous n'ayant pas pu être décrochés.

- **L'allongement de la durée des appels**, en raison de l'évolution du contexte de l'adoption internationale. Il s'agit très souvent pour eux de redéfinir leur projet d'adoption initial, et parfois d'envisager un renoncement, ce qui nécessite un niveau de conseil et d'accompagnement plus soutenu et continu. Les appels longs (plus de 10 minutes) sont de plus en plus fréquents en raison de l'allongement des procédures, l'attente incertaine et l'évolution des critères des pays.

Les appels traités par le PIC :

- ⇒ Sur **9 265 appels décrochés en 2017** (12 786 en 2016), **8 216 ont été intégralement traités par le pôle** de manière autonome (10 927 en 2016).
- ⇒ Ainsi, **88,7% des appels ont été traités intégralement** par les conseillers. (85,5% en 2016).
- ⇒ En moyenne, **40 APPELS entrant** ont été **décrochés chaque jour par les conseillers du PIC en 2017** (51 en 2016), tandis que **5 appels sortants** ont été effectués chaque jour.

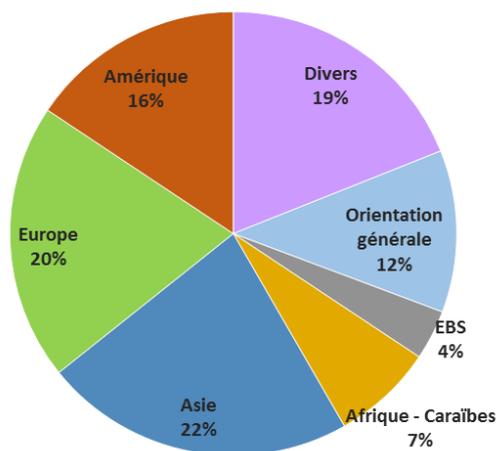


9 265
Appels ENTRANTS
traités par le PIC



1 155
Appels SORTANTS
traités par le PIC

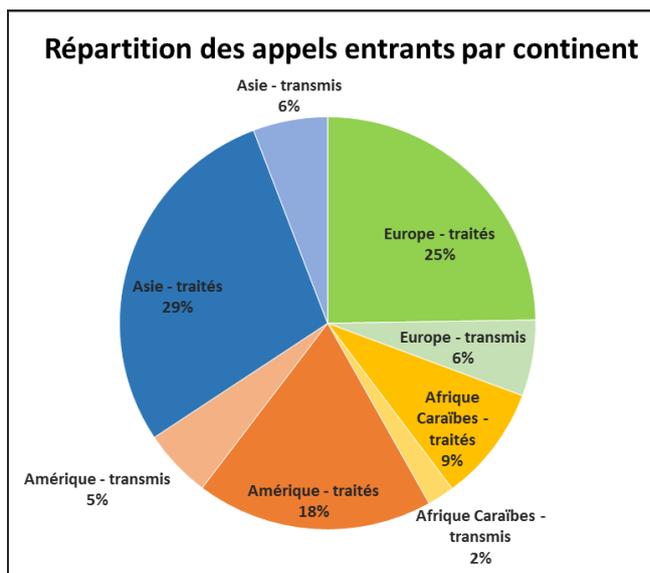
Répartition thématique des appels entrants PIC 2017



En 2017, une majorité des appels a concerné les procédures d'adoption en Asie, en Europe et en Amérique.

12% des appels étaient des demandes d'orientation, (plus souvent traitées en appel sortant ou en RV physique au siège de l'AFA).

19% des appels étaient relatifs à des sujets divers : procédure d'agrément, fonctionnement de l'AFA, paysage d'adoption, recherche des origines, etc...



La répartition des appels concernant les pays partenaires de l'Agence a évolué, les appels relatifs à l'Asie passant en tête avec 35% des appels relatifs aux pays d'origine, tandis que 31% concernaient l'Europe, 23% l'Amérique et 11% l'Afrique et les Caraïbes. (En 2016 : 31% concernaient l'Europe, 28% l'Asie, 28% également pour l'Amérique et 13% concernaient l'Afrique et les Caraïbes).

b) Gestion des listes de demandes en attente (LDA)

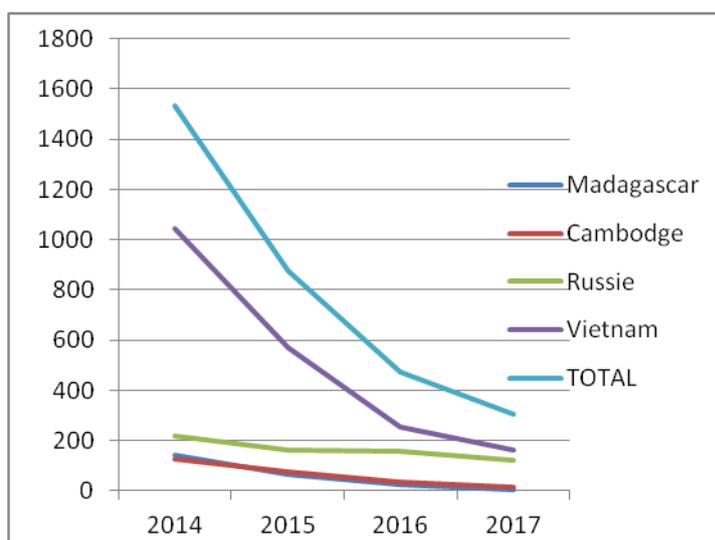
Conformément aux souhaits émis par de nombreux candidats à l'adoption, des listes de « demandes en attente » permettant à l'AFA d'organiser des envois de dossiers régulièrement mais en « nombre limité », avaient été créées en 2007 pour le Vietnam, le Cambodge, Madagascar et la Russie. Le Pôle information et conseil assure la gestion de ces 4 listes d'attente, internes à l'AFA.

Pour continuer dans la lignée des années précédentes, une campagne d'entretiens téléphoniques a été réalisée cet été auprès des candidats positionnés sur la liste de demande en attente pour la Russie. Ainsi, le nombre d'appels sortants sur la période en témoigne.

Au 31 décembre 2017, on compte 306 familles inscrites sur les listes des demandes en attente pour le Cambodge, Madagascar, la Russie et le Vietnam (contre 474 fin 2016 et 874 fin 2015).

	2014	2015	2016	2017
Madagascar	143	68	27	5
Cambodge	128	74	34	14
Russie	218	162	158	123
Vietnam	1042	570	253	164

Ce tableau et ce graphique permettent de comprendre l'évolution des volumes de dossiers inscrits sur les listes de demandes en attente de l'AFA au cours des 4 dernières années.



La tendance à la baisse du nombre de candidats inscrits sur la liste de demandes en attente est encore visible sur l'année 2017. Le travail d'accompagnement et de conseil concernant l'information sur les faibles chances d'aboutissement des projets des familles inscrites sur ces listes, accompagné d'une aide à la réorientation de projets, a porté ses fruits et est de plus en plus visible.

c) Entretiens d'aide à l'orientation au siège de l'AFA

46 entretiens physiques d'orientation ont été menés par les conseillères en 2017, soit une moyenne de **4 entretiens par mois**. (Ce chiffre n'inclut pas toutes les visites au siège de l'AFA, pour des demandes ponctuelles ou des remises de pièces).

d) Courriers de demande d'aide à l'orientation

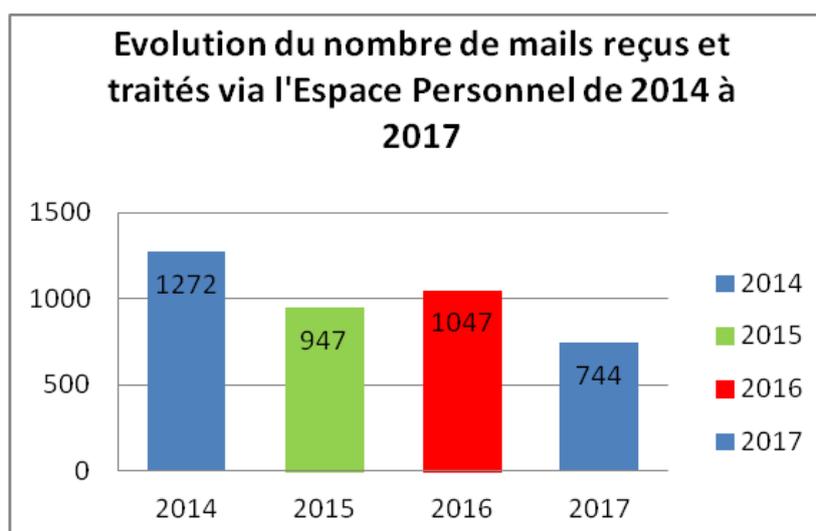
Le PIC a reçu 348 courriers durant l'année 2017. Soit une diminution de 17,54% par rapport en 2016 (422 courriers).

Cette diminution est due à une meilleure pré-orientation des candidats, qui envoient moins de dossiers incomplets ou non orientés.

De plus, beaucoup de documents transitent désormais par e-mail.

e) « Espace Adoptant » sur le site internet de l'AFA

Sur l'année 2017, **744** requêtes via l'Espace Personnel des adoptants ont été traitées par le Pôle Information et Conseil. Ces requêtes concernent les modifications liées à la situation et aux projets des candidats ainsi que les annulations de projets. La diminution du nombre de dossiers en cours dans les pays d'origine et sur les listes de demandes en attente de l'AFA a logiquement conduit à une baisse des saisines via ces espaces personnels.



B. L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DES FAMILLES

Face aux changements profonds du contexte de l'adoption internationale, l'AFA doit relever un défi toujours renouvelé : celui de préparer et d'accompagner au mieux les adoptants pour que chaque apparentement soit une réussite. Ce défi est partagé avec l'ensemble des acteurs du réseau : professionnels des services départementaux comme ceux du tissu associatif. La réorganisation de l'AFA survenue en 2013, qui a rassemblé le médecin et la psychologue au sein d'un Pôle santé, a contribué à l'amélioration du dispositif.

1. L'équipe du Pôle Santé

Le Pôle Santé est composé d'une psychologue clinicienne (temps plein) et d'un médecin omnipraticien (80%). Depuis l'été 2015, grâce à la mise en place d'un contrat de vacance, l'équipe bénéficie du soutien du Docteur Frédéric SORGE, pédiatre à l'Hôpital Necker où il intervient notamment dans le cadre d'une Consultation Adoption (0,10%).

2. Les missions du Pôle Santé

L'accompagnement proposé aux candidats à l'adoption par l'équipe du pôle santé se décline tout au long de la procédure.

La psychologue et/ou le médecin offrent un appui renforcé aux candidats durant la période de la gestion de l'attente et de préparation. Grâce à ce lien établi en amont, une relation de confiance s'installe, permettant un éclairage notamment au moment de la transmission d'une proposition d'enfant ou encore lors de la rencontre avec l'enfant. Les candidats sollicitent aussi le pôle santé lors du retour en France avec l'enfant.

Lors des sessions collectives de préparation et d'information, les professionnels du pôle santé délivrent des informations médicales et psychologiques afin de sensibiliser et préparer au mieux les candidats aux spécificités de l'adoption.

Le médecin et la psychologue participent activement aux actions d'accompagnement et de préparation des candidats dans le cadre de la procédure dédiée aux projets d'adoption d'enfants présentant des besoins spécifiques. Cette procédure créée en 2009 permet aux futurs parents d'être sensibilisés aux besoins des enfants présentant des particularités et de les aider à poser les limites de leur projet, avant que l'AFA n'adresse leur dossier à un pays déterminé. C'est parmi ces candidatures que l'AFA recherche des adoptants potentiels pour les enfants proposés « en flux inversé » par certains pays.

Le Pôle Santé entretient également des liens réguliers avec les consultations pédiatriques et pédopsychiatriques d'adoption, les associations de familles adoptives, les Conseils départementaux, la MAI, et les correspondants dans les pays d'origine en vue de faciliter l'accès des adoptants aux ressources spécialisées -notamment médicales et psychologiques- et de contribuer aux réflexions en cours.

Médecin et psychologue ont à cœur de développer des synergies au bénéfice d'un meilleur accompagnement des familles vers la parentalité adoptive, afin de répondre à l'évolution des besoins des enfants proposés à l'adoption internationale. Ils concourent à la formation des personnels et des partenaires grâce à leurs déplacements, à l'international et dans les départements, mais aussi en contribuant à la programmation des « matinales ».

3. L'activité du Pôle Santé en 2017

Pour le binôme du Pôle santé, l'année 2017 fut celle d'un renforcement de l'accompagnement individuel des candidats (+ 22,7 % d'entretiens individuels par rapport à 2016), mais aussi de la dynamique de préparation collective pour l'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

En 2017, médecin et psychologue ont ainsi rencontré, en binôme et au siège de l'AFA, 125 familles pour toutes ces catégories d'entretiens individuels (94 en 2016). Ils ont également échangé par téléphone (490 entretiens téléphoniques / 415 en 2016) avec les adoptants à différentes étapes de leur démarche.

a) L'accompagnement individuel

L'équipe du Pôle Santé propose un accompagnement personnalisé aux candidats sous la forme d'entretiens au siège de l'Agence ou par téléphone, mais aussi d'échanges par courriel et *Skype* notamment lorsque les candidats vont rencontrer l'enfant dans son pays d'origine. Ces entretiens peuvent revêtir différentes dimensions :

Aide à la délimitation des projets et gestion de l'attente : Ces entretiens permettent de faire le point sur le projet des adoptants et de les accompagner dans la durée, vers l'aboutissement de leur démarche, ou parfois vers le renoncement. Il s'agit parfois de l'accompagnement renforcé des candidats ayant un projet d'adoption d'enfants à besoins spécifiques.

Analyse des dossiers des enfants : Le Pôle Santé analyse les dossiers d'enfants reçus à l'Agence afin d'accompagner le rédacteur dans la transmission de la proposition d'apparement aux candidats.

Conseils au moment de l'apparement et du séjour sur place : L'équipe du Pôle Santé est à la disposition des candidats pour procéder à une lecture accompagnée du dossier de l'enfant proposé en adoption, en vue de ressortir les éléments essentiels pour étayer l'aide à la décision et/ou de solliciter d'éventuels compléments d'informations auprès du pays d'origine et de les orienter vers des professionnels spécialisés, en fonction des éléments du dossier. Dans certains pays, les candidats manquent de données concernant l'enfant avant d'aller le rencontrer. Ils doivent par conséquent s'être préparés en amont afin de recueillir, sur place, les compléments d'information qui leurs seront utiles pour prendre une décision éclairée. Il s'agit de les accompagner dans ces moments forts émotionnellement où la rencontre avec l'enfant peut compliquer la prise de distance nécessaire à une décision difficile.

PARTENARIAT de l'AFA AVEC l'ASSUREUR GEODESK

Le contrat d'assurance Geodesk permet aux adoptants d'avoir une couverture assurantielle pour leur enfant quand ils partent le retrouver dans son pays d'origine. Ainsi, lorsque les enfants qui ont été remis aux adoptants présentent des problèmes de santé aigus, l'orientation vers les structures de soin adéquates est organisée via la plateforme à distance de l'assurance. Les frais occasionnés sont alors pris en charge.

Depuis le début du partenariat à l'été 2016, 15 demandes ont été traitées par l'assurance GEODESK. Sur ces 15 demandes, 12 (dont 8 en 2017) ont donné lieu à la souscription d'un contrat, pour des enfants en provenance de Colombie (5), Bulgarie (4), du Burkina faso (2) et de Hongrie (1).

Entretiens post-adoption : La psychologue et le médecin de l'AFA reçoivent régulièrement les familles adoptives et interviennent à la demande lors de situations nécessitant un étayage particulier, en lien étroit avec le rédacteur et l'équipe départementale concernés.

b) L'accompagnement collectif (cf. II. C et D)

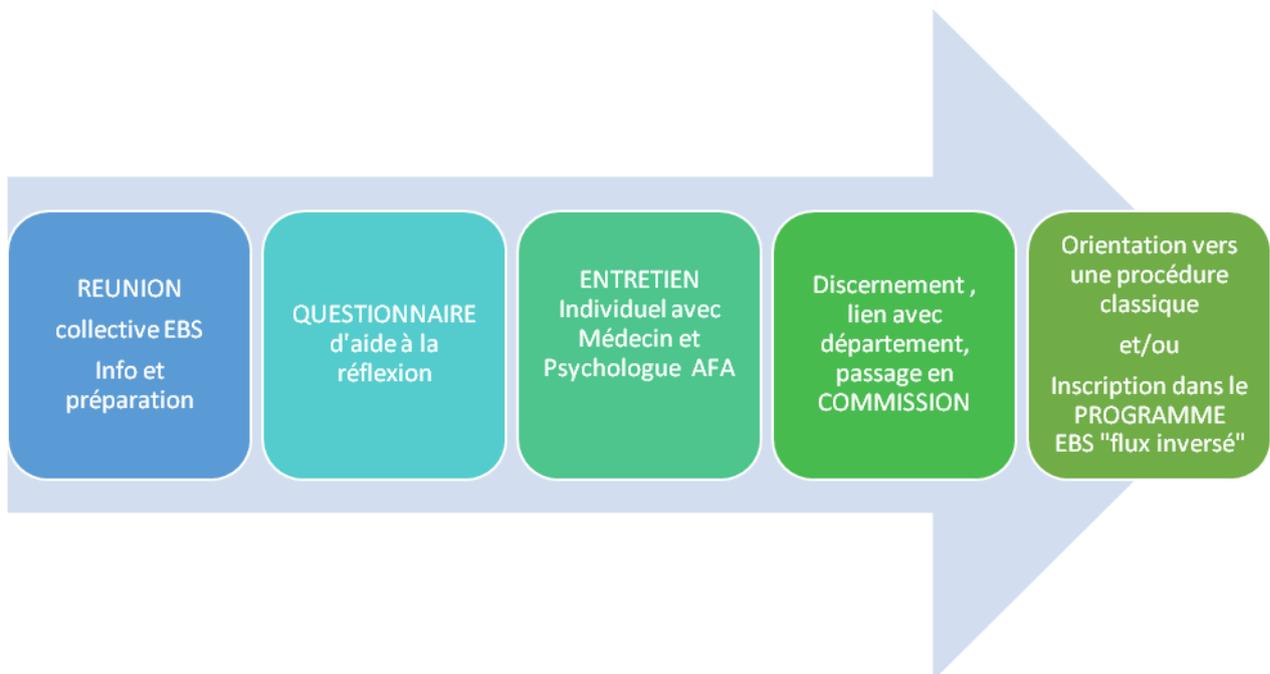
Le Pôle Santé est un acteur majeur dans la construction et dans l'animation des séances de formation conduites à l'Agence en direction des adoptants.

c) L'accompagnement renforcé des candidats en vue de l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques (pôle santé et coordinatrice « EBS »)

Selon les définitions retenues, entre 62,1% et 81,6 % des adoptions réalisées par l'Agence en 2017 concernent des enfants dits « à besoins spécifiques » (entre 65 et 77 % en 2016). L'adoption d'enfants à besoins spécifiques et l'accompagnement personnalisé qu'elle requiert auprès des candidats constituent une préoccupation majeure de l'Agence.

Depuis 2009, une procédure spécifique a été mise en place à l'AFA pour accompagner les postulants : ceux qui disposent d'un agrément pour l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques mais aussi ceux qui souhaitent entamer une réflexion avec l'équipe du Pôle Santé autour de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

Schéma : Parcours de réflexion en vue d'adoption d'un enfant à besoins spécifiques



Après contact avec le Conseil Départemental, la coordinatrice EBS adresse aux candidats qui en manifestent le souhait, une information pour se rendre à une prochaine session de formation spécifique (EBS / Particularités médico-psychologiques ou Enfants Grands). Lors de la formation, un questionnaire à renseigner et une note explicative présentant la procédure en flux inversé sont remis aux candidats.

Le « questionnaire Enfants à besoins spécifiques »

Le premier objectif du parcours proposé par l'AFA aux candidats en chemin vers l'accueil d'enfants à besoins spécifiques consiste à les accompagner dans la réflexion et la délimitation de leur projet quant au profil de l'enfant qu'ils pourraient se sentir en capacité d'accompagner, dans son évolution et vers l'autonomie. Pour ce faire, le médecin et la psychologue s'appuient notamment sur les questionnaires d'aide à la délimitation du projet d'adoption (questionnaire spécifique à l'AFA et/ou questionnaire fourni par certains pays partenaires).

Afin de renseigner ce questionnaire de manière éclairée, il est proposé aux candidats de participer à une journée spécifiquement dédiée (Journée EBS/ Particularités médico-psychologiques) dont les dates sont publiées sur le site de l'AFA.

Pour mieux appréhender les particularités signalées (et les besoins en santé qu'elles supposent) des fiches de synthèse des principales pathologies rencontrées dans le contexte de l'adoption internationale sont mises à disposition des candidats. Ces documents sont accessibles sur le site à la rubrique « l'AFA vous accompagne ». Enfin, l'aide d'un médecin (au choix des candidats : médecin traitant, médecin des Consultations d'Adoption, autres...) est exigée pour que la suite de la procédure puisse s'engager.

Les entretiens individuels « d'aide à la délimitation des projets »

Lorsque les candidats ont renseigné ce questionnaire avec l'aide d'un médecin de leur choix, ils sont invités à rencontrer la psychologue et le médecin de l'Agence. Lors de cet entretien, les candidats sont aidés dans l'identification des difficultés relatives au vécu et au passé de l'enfant qu'ils accepteraient d'adopter. Avec le médecin de l'Agence, l'intégralité des particularités médicales figurant dans le questionnaire est reprise en insistant sur les implications générées en tant que parents sur le choix qu'ils s'approprient à faire en se prononçant sur telles ou telles particularités. Il s'agit, en effet, de permettre aux adoptants de prendre leur décision en toute connaissance de cause (après avoir reçu une information éclairée sur les implications relatives aux pathologies évoquées). Passée cette étape, certains candidats sont invités à contacter leur Conseil Départemental afin d'étayer leur réflexion et adapter leur notice d'agrément au projet.

Lors de ces rendez-vous, la psychologue et le médecin sensibilisent également les adoptants qui ont orienté leur projet vers un pays spécifique, aux limites du dossier de l'enfant qui est transmis par le pays en question lors des propositions d'appareillement. Les adoptants sont alors informés des outils qui seront mis à leur disposition (Guide Mémo notamment) afin de les aider à compléter les informations transmises dans le Rapport Relatif à l'Enfant.

En 2017, « 164 questionnaires EBS » ont été envoyés et 95 familles ont été accompagnées dans le cadre de la délimitation de leur projet d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques. (88 familles en 2016).

d) *L'accompagnement des candidats dans le cadre des adoptions en « flux inversé » (pôle santé et coordinatrice « EBS »)*

En complément de la procédure classique d'apparement, il existe une deuxième voie d'adoption via l'AFA, la procédure en « flux inversé ». Contrairement aux propositions classiques d'apparement, pour lesquelles le pays d'origine choisit une famille pour un enfant, la procédure en « flux inversé » consiste à déléguer la responsabilité du pré-apparement à l'Agence ou aux opérateurs privés. Le pays d'origine transmet un dossier d'enfant à un ou plusieurs partenaires agréés pour l'adoption qui ont, ensuite, la charge de proposer une famille pour l'adoption de cet enfant. C'est *in fine* le pays d'origine qui valide le pré-apparement proposé.

En amont, l'Agence identifie les projets des candidats qui pourront répondre réellement aux demandes des pays partenaires : ils doivent autant que possible être orientés en parallèle vers un pays où ils peuvent entamer une démarche classique d'adoption.

Ces projets spécifiques se distinguent par une ouverture à l'adoption d'enfants présentant des besoins spécifiques correspondant à des particularités importantes qui ont conduit à l'absence d'identification par l'autorité centrale du pays d'origine d'adoptants potentiels. Ils impliquent une plus grande disponibilité des futurs parents ainsi que l'existence de plateaux techniques spécialisés à proximité de leur lieu de résidence. Il peut s'agir également d'une ouverture à l'adoption d'un enfant (ou d'une fratrie) dont l'apparement par le pays de naissance a été rendu difficile du fait de l'origine de l'enfant ou de la fratrie.

Concrètement, les candidats retenus en vue d'une adoption en « flux inversé » ont défini leur projet d'adoption en amont avec le Conseil Départemental puis lors des entretiens avec le Pôle Santé de l'Agence. Ces candidats sont sensibilisés aux diverses implications de cette procédure très particulière (**participation obligatoire aux formations spécifiques** mise en place par l'Agence depuis 2013).

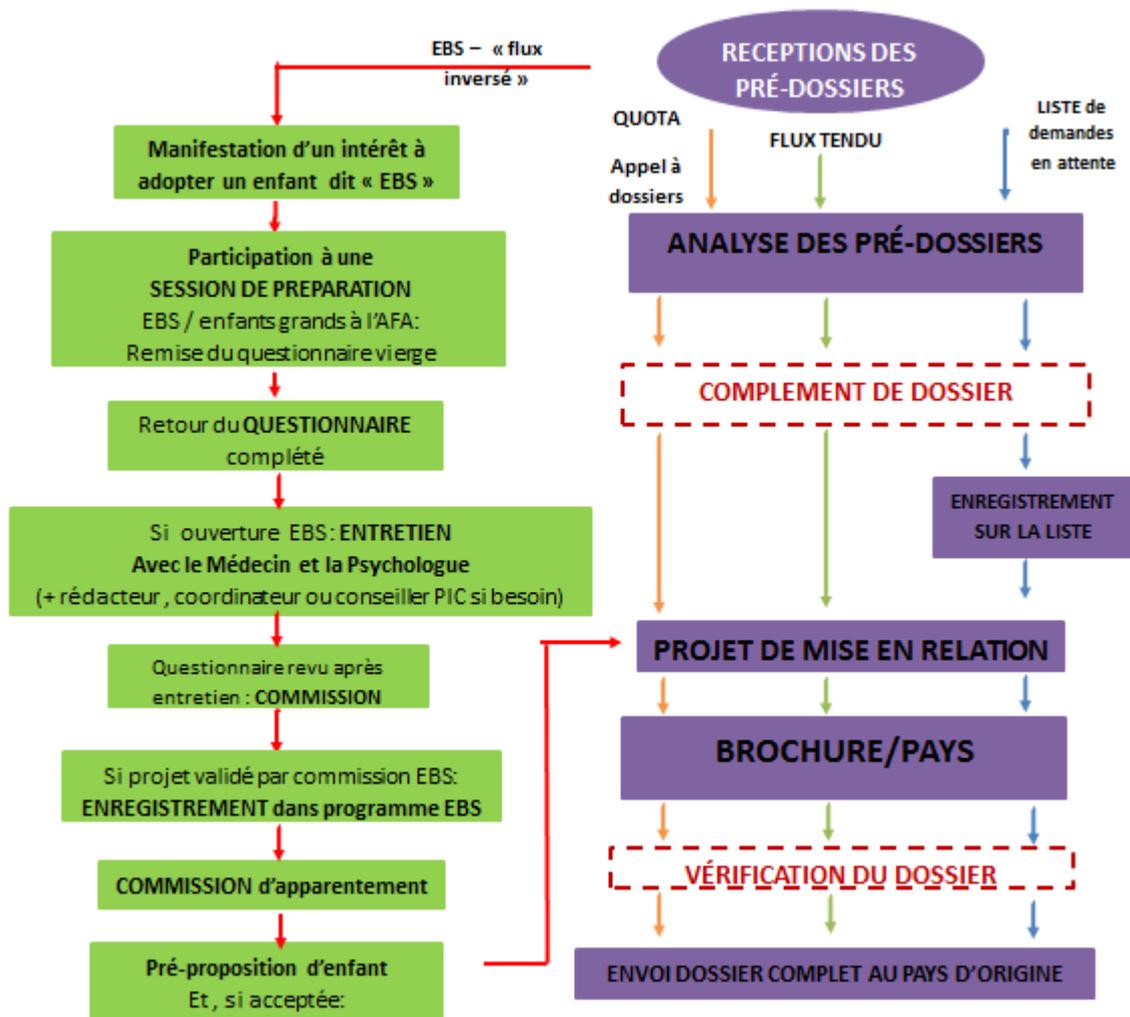
Lorsqu'un dossier d'enfant pour une adoption en « flux inversé » parvient à l'AFA, il est examiné par le Pôle Santé et une requête est lancée sur la base de données EBS-AFA pour rechercher des adoptants qui correspondent au profil de l'enfant et donc susceptibles de répondre à ses besoins.

Une ou plusieurs de ces candidatures sont présentées en commission. Le choix de la commission est validé après échange avec le Conseil Départemental concerné. L'AFA prend alors contact avec la famille retenue pour lui faire part de cette pré-proposition. Une rencontre à l'Agence est organisée avec la psychologue et le médecin du Pôle Santé et la rédactrice ou rédacteur du pays concerné afin de présenter le dossier à la famille, de répondre à ses questions, de lui indiquer d'éventuels compléments d'informations à demander au pays d'origine et de l'orienter vers des professionnels spécialisés pour un avis contradictoire.

Les candidats doivent garder à l'esprit que l'acceptation d'une pré-proposition n'est pas une garantie d'aboutissement du projet car le pays d'origine reste seul décisionnaire au final. En effet, le pays d'origine de l'enfant doit d'abord accepter et valider la candidature avant que la procédure d'apparement classique puisse débuter.

En 2017, 27 pré-apparements ont ainsi été validés dans le cadre de la « commission EBS » et 23 adoptions en flux inversé ont pu être finalisées.

Schéma : Parcours vers l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques en flux inversé vs/ procédure classique



ACTIVITÉ DE LA COMMISSION « ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES » EN 2017

- 140 dossiers d'enfants réceptionnés dans le cadre de demandes de recherche de famille émises par les pays partenaires de l'AFA. (150 en 2016).
- 83 dossiers analysés par la « commission EBS » en vue d'un potentiel apparement. (71 dossiers en 2016).
- 75 réunions de la commission EBS (81 commissions en 2016).
- 23 adoptions finalisées en 2017 (27 en 2016 et 19 en 2015).

=> En 2017, les adoptions en flux inversé (23) ont représenté 13,21% des adoptions réalisées via l'AFA. (15,25% des adoptions réalisées en 2016 / 9,45% des adoptions réalisées en 2015).

C. L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES APRES L'ADOPTION

Depuis 2015, l'organisation de l'Agence intègre une personne référente sur l'accompagnement des familles après l'adoption. Cette dernière soutient les pôles dans leur missions, développe de nouvelles actions au bénéfice de l'accompagnement des familles et des adoptés et propose des outils visant à fluidifier la gestion des rapports de suivi post-adoption.

Fin 2017, une réorganisation du service a été décidée, conduisant à confier cette mission à partir de début 2018 à l'une des conseillères du Pôle Information et Conseil.

1. Un accompagnement par tous les acteurs de l'AFA, en lien étroit avec les départements

Après l'adoption, l'AFA reste en lien étroit avec les familles et les départements, principaux acteurs du suivi post-adoption. Le renforcement de l'accompagnement proposé par l'AFA avant l'adoption, tant sur le plan individuel que collectif, a permis une alliance plus forte avec les familles qui sollicitent plus fréquemment nos services après l'adoption.

Les conseillers du PIC répondent aux questions relatives aux obligations de suivi et sont parfois la porte d'entrée d'une demande d'aide particulière. Les rédacteurs de l'AFA (« chargés de pays ») transmettent à nos partenaires des pays d'origine les rapports effectués par les professionnels des départements. Lorsque la situation le requiert, un dispositif d'accompagnement soutenu est mis en place avec le pôle santé de l'AFA, qui peut orienter les familles vers les relais utiles, en lien étroit avec les départements.

2. Groupes de parole en post-adoption

Dans la continuité du « Module post-adoption » proposé en 2016 (intitulé « Enfants, parents, familles en construction... »), l'AFA a mis en place un premier groupe de parole post-adoption au sein de l'Agence, destiné aux familles ayant déjà adopté. Gratuit et facultatif, ce temps d'échanges entre parents et professionnels de l'adoption a été co-animé par la psychologue et le médecin de l'AFA, en présence d'une conseillère du Pôle Information et Conseil. 14 participants étaient présents lors de cette première rencontre.

Ce groupe a pour vocation de permettre aux parents d'échanger sur leurs expériences, de trouver des explications aux difficultés qu'ils peuvent connaître et des ressources pour y faire face, mais également de célébrer les joies et les petites victoires du quotidien. La rencontre s'articule autour de différentes thématiques telles que la réflexion autour des problèmes que peuvent rencontrer les parents au moment du retour en France et dans les années qui suivent l'adoption, ou encore la sensibilisation aux spécificités de la période « post-adoption » dans le cadre de l'adoption internationale. Le récit et le partage de leurs questionnements, leurs doutes, leurs émotions et leurs expériences permettent aux adoptants de recevoir un soutien et un étayage essentiels.

Ce premier groupe de parole a suscité un vif intérêt de la part des adoptants. D'autres séances ont donc été programmées pour l'année 2018.

3. Conservation des dossiers et accompagnement dans la recherche des origines

De plus en plus d'adoptés sollicitent aujourd'hui l'AFA à propos de la recherche de leurs origines, qu'ils aient ou non été adoptés via nos services.

Soucieuse de la bonne conservation des dossiers d'adoption en vue de l'accès à leurs origines par les adoptés, l'AFA a signé dès 2011 un protocole avec la Mission des Archives Nationales (MAN) permettant de lui verser régulièrement les dossiers correspondant à des adoptions abouties et dont le suivi est terminé.

L'année 2017 fut celle d'un intense travail en ce sens qui **a permis de transférer près de 800 dossiers**.

- **Au total, 1727 dossiers d'adoptions finalisées via l'AFA sont conservés par la Mission des Archives Nationales (MAN).**

Il est à noter que les demandes de consultation de dossier seront adressées à l'AFA, qui sollicitera alors la récupération du dossier et accompagnera elle-même sa consultation et les démarches afférentes.

En parallèle de ce travail d'archivage, la référente du suivi post-adoption a créé un **groupe de travail interne à l'Agence** afin de réfléchir aux réponses à apporter aux besoins des adoptés **en matière de recherche des origines**.

Deux réunions de ce groupe se sont tenues en 2017. Une rencontre a par ailleurs été organisée avec l'association « la voix des adoptés » sur ce thème et d'autres échanges se sont tenus avec les partenaires, notamment des APPO.

Ces rencontres ont permis de dégager deux objectifs principaux pour l'AFA en 2018 : la rédaction d'un protocole d'accompagnement des demandes relatives à la recherche des origines par les professionnels de l'AFA, distinguant les adoptions suivies par l'AFA des autres ; et la création de différents outils (supports de sensibilisation, mobilisation des dispositifs locaux...).

Schéma : Conservation des dossiers d'adoption à la MAN et consultation organisée par l'AFA



D. LES SÉANCES COLLECTIVES DE PRÉPARATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

La mission d'accompagnement des familles se définit dans la convention constitutive de l'AFA qui stipule : *Art 3 - « Le groupement a pour mission **d'informer, de conseiller, d'orienter, de préparer et d'accompagner** les personnes agréées dans leur projet d'adoption d'enfants résidant à l'étranger, au regard des exigences des pays d'origine et du profil des enfants adoptables.*

*Il a également pour mission **de servir d'intermédiaire** (...) ».*

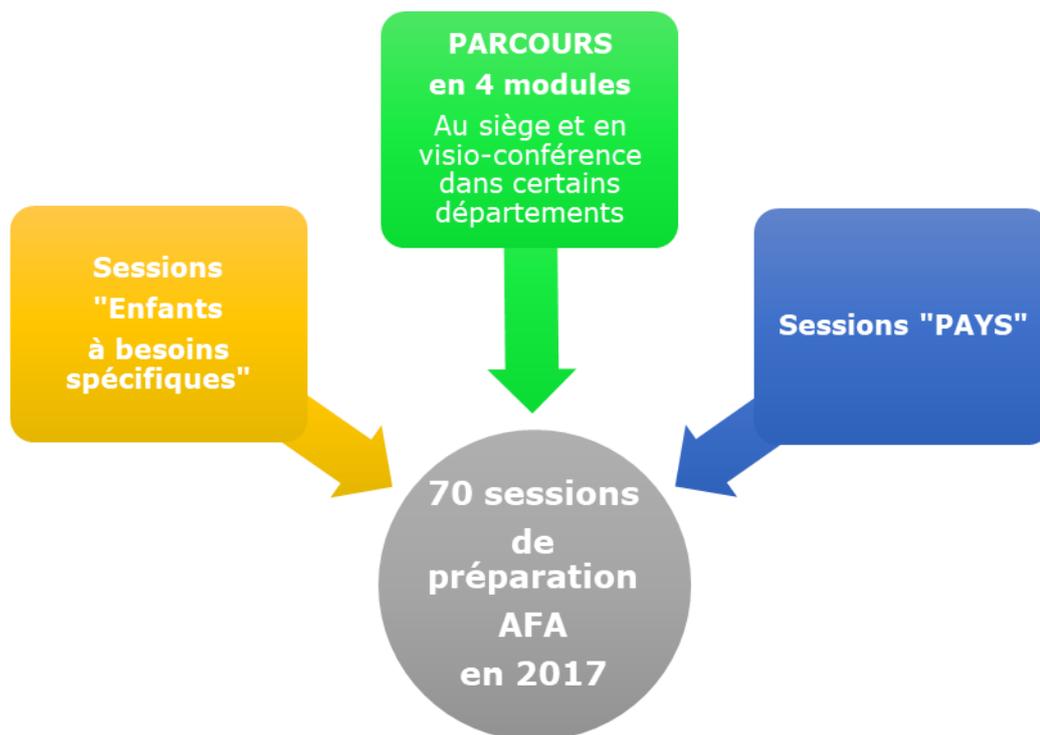
A l'ouverture de l'Agence, en 2006, ses principales activités étaient le **conseil généraliste** (Pôle Information et Conseil) et **l'intermédiation/contrôle des procédures** (Pôles géographiques).

En parallèle de la dynamique d'accompagnement individuel, l'Agence a développé son offre en matière de **préparation des familles**, avec des réunions collectives centrées sur certains **pays** (dès 2009), puis des sessions dédiées aux projets d'adoption d'« **enfants à besoins spécifiques** » (2013). Enfin, en 2014, et grâce à un important travail partenarial avec les

départements, l'AFA a construit un « **parcours de préparation à l'adoption** », en 4 modules, les sessions étant proposées à la fois au siège de l'Agence et dans les conseils départementaux qui le souhaitent, en co-animation grâce à un outil de **visio-conférence**.

Ainsi, si les missions exercées par le GIP ne sont pas différentes de celles prévues à sa création, c'est l'équilibre entre ces différentes missions qui s'est modifié au cours du temps, la préparation des familles et leur accompagnement personnalisé prenant le pas sur l'intermédiation stricto sensu dans les procédures.

En quoi consistent les différentes sessions proposées par l'Agence ?



1. Le PARCOURS SOCLE de préparation des familles, fruit d'un partenariat étroit avec les départements (2 éditions en 2017)

Gratuit et facultatif, ce parcours est proposé à la fois au siège de l'Agence et dans les départements qui le souhaitent. Ces derniers peuvent déployer leur propre animation suivant leur calendrier, ou proposer ces modules **en « co-animation avec l'AFA »**, **via une solution de visio-conférence** qui leur est gracieusement ouverte par l'AFA.

Déploiement du parcours :

Ce parcours, construit grâce un étroit travail partenarial avec une dizaine de départements, a été présenté à l'ensemble des départements au cours du séminaire de travail proposé par l'AFA à l'automne 2014. Depuis, plus d'un département sur deux s'est intéressé au projet (participation au groupe de travail, demande d'informations sur le contenu, sur les modalités et les finalités, etc...).

7 éditions du parcours ont été déployées.

Depuis 2014, 8 départements ont proposé une ou plusieurs des sept éditions (28 sessions) déjà réalisées. Il s'agit de l'Indre-et-Loire, de la Somme, de l'Aisne, du Var (animation en autonomie), des Landes, du Cher, de la Côte-d'Or (nouveau 2017) et de la Haute-Loire (nouveau 2017).

En parallèle, 17 départements ont assisté à ces sessions en observateur via la visio-conférence, en vue de les déployer ensuite en autonomie, de préparer la co-animation sur l'édition suivante, ou de construire leurs propres réunions. Les professionnels de ces départements ont ainsi pu bénéficier d'une formation leur permettant d'approfondir et d'actualiser leurs connaissances de l'adoption internationale.

Public concerné :

- Les modules 1 et 2 sont ouverts à tous les candidats titulaires d'un agrément
- Pour bénéficier des modules 3 et 4 : les candidats doivent attendre d'avoir un dossier enregistré dans un pays d'origine.

Contenu et intervenants :

Ces modules sont animés au siège par une équipe composée du Pôle Santé de l'AFA, mais aussi de quelques rédacteurs et conseillers du pôle information. A terme, certaines thématiques pourraient être traitées par les professionnels des départements, voire par leurs partenaires (experts) locaux.

Module 1 : « J'ai l'agrément, et après ? Construction et vie du projet d'adoption »

Module 2 : « Qui sont les enfants proposés à l'Adoption Internationale ? »

Module 3 : « Attachement et spécificités de la parentalité adoptive »

Module 4 : « L'adoption au fil du temps : faire famille »

En 2017, les 2 éditions du PARCOURS (8 sessions) ont accueilli 384 candidats : 152 candidats au siège et 232 en visio-conférence
(356 candidats en 2016, 150 au siège et 206 en visio-conférence).

2. Sessions « Pays » (26 sessions en 2017 / 39 sessions en 2016)

Le souhait de mieux réguler le nombre de dossiers adressés au pays d'origine, en cohérence avec les réelles possibilités d'aboutissement des candidatures, a conduit à une forte diminution de l'envoi de nouvelles demandes d'adoption dans les pays partenaires de l'AFA en 2017. C'est ce qui explique le nombre moins important des sessions « PAYS », réservées aux candidats ayant un dossier enregistré pour le pays concerné, alors que nos sessions ouvertes à tous les candidats agréés (Sessions « EBS » et PARCOURS en 4 modules) se sont développées.

Ces formations sont pour autant essentielles dans le parcours des familles. Elles revêtent parfois un caractère obligatoire fixé par les pays eux-mêmes, la tendance étant d'organiser désormais, systématiquement, des sessions de formation PAYS afin que chaque candidat ayant un dossier engagé dans un pays partenaire de l'AFA puisse en bénéficier.

Public concerné :

Les candidats orientés vers le pays. Selon les exigences des pays, il s'agit de ceux qui s'approprient à y déposer un dossier ou ceux dont le dossier y est déjà enregistré.

Contenu et intervenants :

La durée et le contenu des sessions peuvent donc différer selon les cas (allant jusqu'à 1,5 jour de formation obligatoire pour la RUSSIE). La majorité des sessions proposées se déroulent néanmoins sur 4 à 6 heures. Le rédacteur spécialisé sur le pays y joue un rôle prépondérant, accompagné systématiquement de la psychologue. Le médecin intervient également dans la plupart de ces sessions.

Les items suivants forment le contenu-type minimum de ces sessions PAYS :

- Le contexte de l'adoption dans le pays,
- Le profil des enfants adoptables dans ce pays,
- Les étapes de la procédure,
- La création du lien d'attachement,
- La préparation à l'arrivée d'un enfant originaire de ce pays (enjeux de la rencontre et éléments culturels).

**En 2017, l'AFA a proposé 26 sessions de formation « PAYS »
bénéficiant à 324 candidats (39 sessions en 2016, bénéficiant à 622 candidats)**



3. Sessions « ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES » 12 sessions en 2017 (9 en 2016)

Public concerné

Sont dans l'obligation de participer à une de ces réunions :

les candidats souhaitant à terme intégrer le programme spécifique de l'AFA pour un projet d'adoption « en flux inversé ».

Sont fortement invités à participer à une de ces réunions :

- Les candidats à l'adoption **titulaires d'une notice** de type « enfants à besoins spécifiques »,
- Les candidats ayant déposé un projet d'adoption dans un pays dont les enfants proposés peuvent être « à besoins spécifiques » (Lettonie, Russie, Colombie...)
- Les candidats souhaitant adopter un enfant ayant des problèmes de santé.

Contenu et intervenants

Il existe deux types de formations « enfants à besoins spécifiques » : la première est axée spécialement sur l'adoption d'enfants grands et/ou de fratries, la seconde sur l'adoption d'enfants présentant des problèmes de santé. Ces sessions, qui sont notamment l'occasion d'un travail autour du documentaire vidéo de l'AFA « *Il était une fois... notre histoire* », sont co-animées par le médecin et la psychologue de l'AFA.

NOUVEAUTÉ en 2017 : Une réunion d'information « spéciale VIH » à destination des candidats à l'adoption à l'AFA le 6 novembre 2017

Certaines particularités de santé sont encore de nos jours porteuses de représentations collectives qui doivent, dans le meilleur intérêt des enfants, être mobilisées. C'est particulièrement vrai pour l'infection par le VIH. Des progrès considérables ont vu le jour dans le traitement de cette infection en pédiatrie. Le médecin de l'AFA a, dans cette perspective, engagé un partenariat avec le Professeur Blanche de l'hôpital Necker, spécialisé dans la prise en charge de ces enfants. Une réunion d'information à destination des candidats à l'adoption s'est déroulée dans les locaux de l'AFA le 6 novembre 2017. Face au succès de cette réunion, d'autres seront proposées pour 2018.

En 2017, 12 sessions de formation « Enfants à besoins spécifiques » ont été proposées au siège de l'AFA (9 en 2016). Elles ont regroupé 180 candidats (161 candidats en 2016 et 152 en 2015).

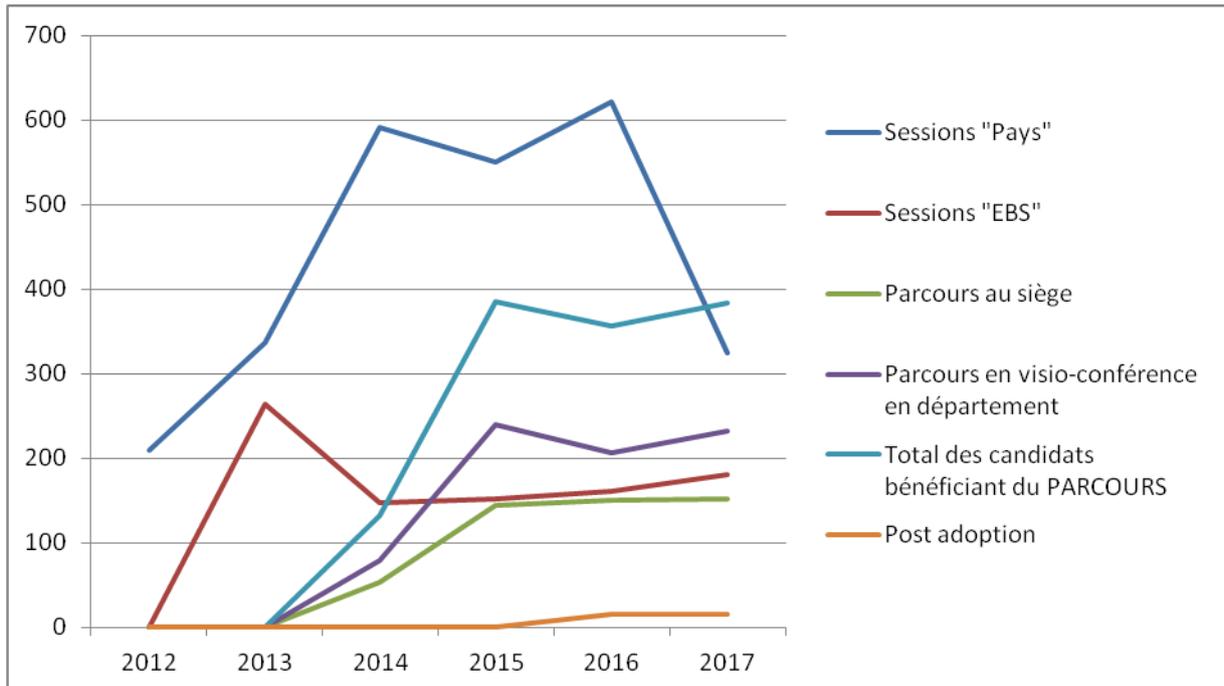
BILAN DES SESSIONS COLLECTIVES PROPOSEES PAR L'AFA EN 2017

Au total, en 2017, 70 sessions ont bénéficié à 903 candidats.

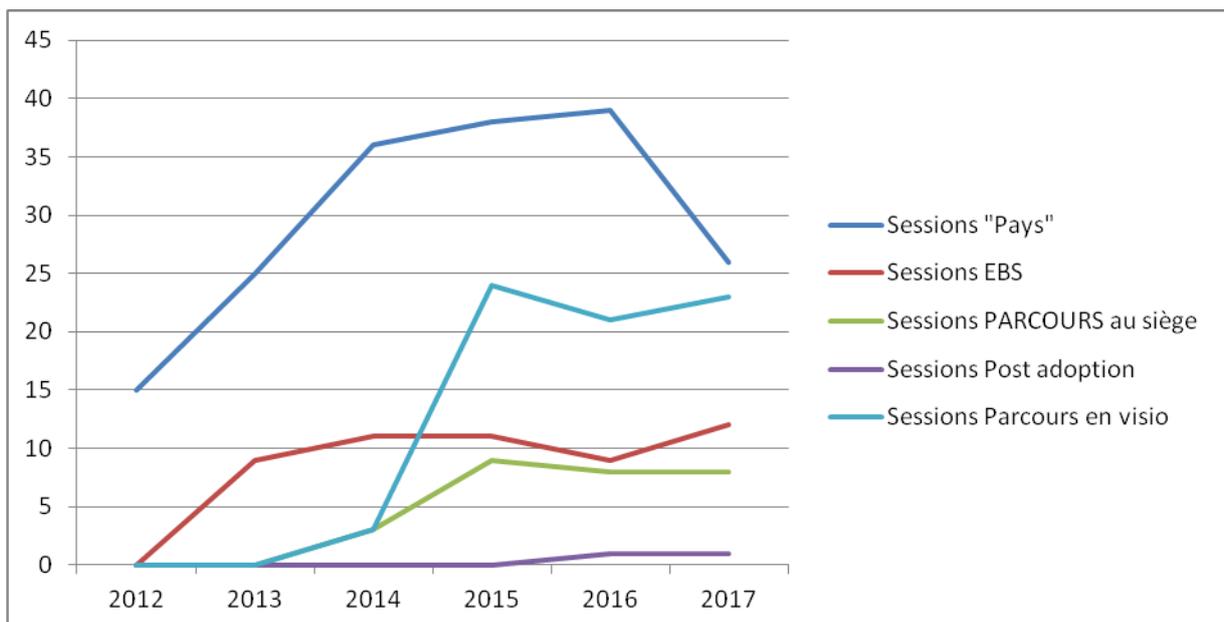
=> 47 réunions au siège (sur 10 mois / 57 en 2016 sur 12 mois) pour 671 candidats.

=> 23 sessions co-animées en visio-conférence par les services adoption départementaux, bénéficiant à 232 candidats.

Evolution du nombre de candidats bénéficiaires des sessions de préparation AFA



Evolution du nombre de sessions proposées par l'AFA



E. LE PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN CHARGE DE L'ADOPTION

Fin 2017, le réseau des correspondants départementaux de l'AFA était composé de 200 professionnels, 130 correspondants officiellement désignés par les Présidents des Conseils départementaux et 70 « référents » complémentaires.



Le partenariat avec les départements est une priorité pour le GIP AFA, qui compte 10 d'entre eux dans son conseil d'administration. L'AFA a notamment pour mission de former les professionnels des services adoption et d'animer le réseau de ses « correspondants départementaux » désignés, dans les territoires, par le Président de chaque Conseil départemental.

Au quotidien, l'ensemble des services « métier » de l'AFA font vivre ce lien à travers de nombreux échanges avec les professionnels des départements, aux étapes clés de la procédure d'adoption et autour de situations particulières. En parallèle, la cheffe du service information et accompagnement et la chargée de communication répondent aux questions techniques, juridiques, ou portant sur l'actualité de nos partenariats, et diffusent au réseau chaque communiqué en amont de sa mise en ligne (E.1).

La configuration particulière de l'équipe du siège sur l'année 2017 (deux congés maternités non remplacés sur des postes de chef de service et de coordinatrice d'équipe, des équipes - métier et support- en sous-effectif, un déménagement à organiser et d'autres chantiers liés au projet de rapprochement avec le GIPED) a conduit la direction de l'AFA à annuler le projet de séminaire national des correspondants AFA pour 2017.

La formation et l'animation du réseau ont, pour autant, pu se déployer grâce au **renforcement des journées de formation proposées au siège** (E.2) et divers **déplacements dans les territoires** (F2).

La participation aux « **matinales** » de l'AFA (F.1) a également nourri la collaboration avec les départements, de même que la poursuite de projets communs, tels que le **parcours de préparation des familles en 4 modules**.

Enfin, la mise à disposition - sur **l'ESPACE PRO du site internet de l'AFA** - des contenus de formation, des vidéos des matinales et d'autres outils de travail, vient compléter ce dispositif.

1. Des échanges d'information fluides entre l'Agence et ses correspondants départementaux, notamment grâce à la liste de diffusion « afa-actualités »

En 2017, l'Agence a maintenu un rythme significatif de communications par mailing à destination des départements, portant notamment sur l'évolution de l'actualité dans l'adoption. Grâce à sa *liste de diffusion* rassemblant l'ensemble des correspondants départementaux et modérée au niveau du siège, l'Agence a ainsi adressé à ses correspondants départementaux **55 communiqués internet** en exclusivité pré-diffusion grand public **ou autres mailings d'informations diverses**.

Les départements se saisissent également directement de cette liste de diffusion afin d'échanger entre eux et avec l'AFA sur leurs pratiques. En 2017, une dizaine de thématiques différentes ont ainsi fait l'objet d'**échanges de pratiques via ce réseau**, à l'initiative d'interlocuteurs départementaux désireux de recueillir des analyses techniques, conseils ou retours d'expérience sur des sujets dépassant d'ailleurs le cadre strict de l'adoption internationale (procédure d'agrément, modalités de refus / retrait d'agrément, mais aussi adoption des pupilles de l'Etat, parrainages, commissions statut, mineurs isolés, etc.). Enfin, certains départements ont pu, en lien étroit avec le siège de l'AFA, utiliser cet outil de diffusion pour rechercher des familles pour des pupilles de l'Etat pour lesquels aucun candidat n'avait pu être identifié sur leur territoire.

2. Quatre journées de formation réservées aux professionnels des départements

Les 16 janvier et 18 septembre 2017, l'Agence a proposé deux séances de « **formation initiale** » destinées aux nouveaux membres du réseau, accueillant au total **44 interlocuteurs en provenance de 33 départements différents**. La formation a porté sur le rôle du correspondant départemental dans le contexte actuel de l'adoption internationale, les profils des enfants confiés mais aussi les procédures et modalités de collaboration avec l'AFA ainsi que les divers outils mis à leur disposition.

Les 17 janvier et 19 septembre, deux autres journées de « **formation continue** » **sur l'actualité de l'adoption internationale**, ouvertes à tous ceux qui le souhaitent, ont permis à **76 correspondants** de bénéficier d'une mise à jour très complète de l'état des partenariats de l'AFA dans chacun des pays concernés. Ce fut l'occasion pour eux d'échanger avec les rédacteurs spécialisés sur les différents pays mais aussi avec les autres professionnels du siège de l'AFA concourant à l'accompagnement des familles.

DÉVELOPPEMENT DE LA VISIO-CONFÉRENCE ENTRE L'AFA ET LES DÉPARTEMENTS



Afin de diversifier ses modes d'interaction avec les départements, dans un souci de simplification et de réactivité, l'Agence leur propose depuis 2014 **d'adhérer sans frais à une solution de visio-conférence (UPS RICOH).**

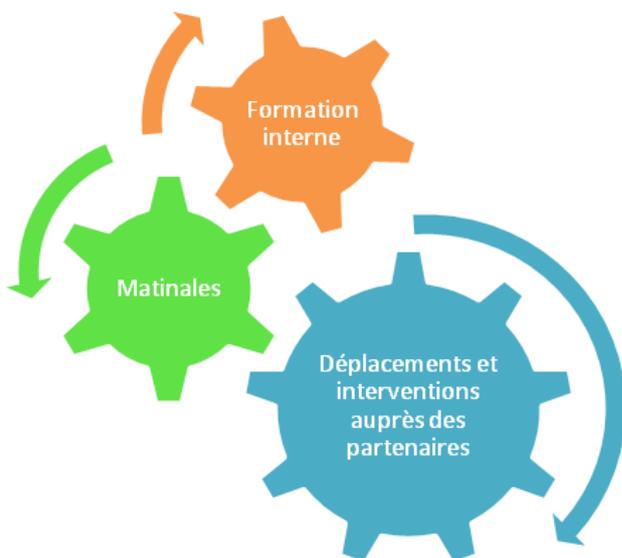
Au départ, l'outil a été envisagé pour la co-animation de sessions de préparation à l'adoption (parcours en 4 modules, cf. supra).

La visio-conférence est également utilisée pour permettre aux équipes adoption d'assister à distance, en observateurs, à certaines sessions de préparation ou à des « matinales » au cours desquelles l'AFA fait intervenir des experts devant les professionnels de l'adoption. Sans remplacer nos réunions en groupe de travail présentiel au siège, ni nos déplacements, cet outil complémentaire est également utilisé pour des réunions interprofessionnelles, lorsqu'une rencontre ne peut être envisagée.

A fin 2017 :

- **25 départements sont reliés** au système de visio-conférence mis à disposition gratuitement par l'AFA et ont déjà pu assister à une matinale ou une session de formation, voire co-animer l'une d'elle avec l'AFA.
- **19 départements sont en démarche active** d'adhésion à la solution de visio-conférence
- Une quinzaine d'autres départements ont sollicité ces dernières années le dossier technique en vue d'adhésion, sans toutefois que la démarche ne soit active à ce jour.

F. UNE RÉFLEXION CONTINUE ET PARTENARIALE POUR AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITÉ ADOPTIVE



Tout au long de l'année **2017**, l'AFA a continué à promouvoir une dynamique de formation et de réflexion à destination des professionnels de l'équipe mais aussi des correspondants départementaux et autres partenaires extérieurs du groupement, dans l'objectif de renforcer l'accompagnement à la parentalité adoptive.

1. Formations internes et « Matinales »

La mise en place d'une formation continue en interne est apparue essentielle dans la conduite d'un accompagnement de qualité en direction des candidats à l'adoption et des familles adoptives. Dans une dynamique partenariale, l'AFA a souhaité élargir régulièrement le cadre des formations en y associant les associations et départements partenaires de la région parisienne. Nous les appelons alors « Les matinales ». L'AFA propose ainsi une démarche multidisciplinaire et partenariale, visant à croiser les regards sur les différentes thématiques connexes à ses missions. Les intervenants sont aussi bien des personnes ressources membres de l'équipe AFA, que des partenaires français ou étrangers témoignant d'une expérience en matière d'adoption nationale et/ou internationale, de protection de l'enfance, de filiation, d'interculturalité, de santé mentale et/ou physique, de soutien à la parentalité, etc.

En **2017**, l'AFA a organisé au sein de l'Agence, une journée de formation interne et deux matinales ouvertes à divers partenaires.



Une journée de formation interne en protection de l'enfance

Le 12 octobre 2017, l'ensemble des professionnels travaillant dans les services « métier » de l'AFA a bénéficié d'une formation dispensée par un juriste spécialiste de la protection de l'enfance, visant à mieux connaître **les acteurs, les mécanismes et les enjeux actuels de la protection de l'enfance**, dans un contexte d'évolutions importantes liées à la loi du 14 mars 2016.

Cette formation, plébiscitée par l'ensemble des participants, a permis à chacun d'approfondir ses connaissances, de mieux comprendre les réalités de travail des services départementaux avec lesquels ils sont en relation au quotidien et de faire des liens avec leur domaine d'expertise première qu'est l'adoption.

**47ème Matinale de l'AFA
avec le Dr Jean-François CHICOINE
le 10 mars 2017**



Le **Dr Jean-François CHICOINE**, Professeur de Pédiatrie et pédiatre au CHU Sainte-Justine, est intervenu au siège de l'AFA dans le cadre d'une Matinale Spéciale sur **l'évaluation des candidats au regard du profil des enfants proposés aujourd'hui à l'adoption internationale.**

L'auditoire était composé de 45 participants membres de l'AFA, de la MAI, une vingtaine de professionnels originaires de 13 départements, et d'autres partenaires.

Depuis plus de deux décennies, le Dr Jean-François CHICOINE travaille sur la complexification des modèles parentaux, l'âge des enfants proposés à l'adoption, les besoins particuliers, les conjonctures reliées aux scolarisations possibles d'enfants ayant souffert de stress, de blessures, de traumatismes avec des incidences organiques et psychiques qui ont rendu plus subtils les apparentements.

**48ème Matinale de l'AFA
Avec le Dr Nicole GUEDENEY
le 15 décembre 2018**

Le Docteur Nicole GUEDENEY, Pédopsychiatre, est intervenue, le 15 décembre 2017, au siège de l'AFA dans le cadre d'une Matinale Spéciale sur **les troubles de l'attachement chez l'enfant issu de l'adoption internationale tardive : les repérer, les comprendre, les traiter en 2017.**

L'auditoire était composé de 35 participants, membres de l'AFA, d'Associations partenaires et professionnels des départements.

Nicole GUEDENEY est pédopsychiatre, docteur ès Sciences. Elle exerce comme clinicienne, responsable du service de psychiatrie infanto-juvénile à l'Institut Mutualiste Montsouris de Paris. Elle est spécialiste de l'attachement et a enseigné dans diverses universités et écoles. Elle est l'auteure de nombreux articles et livres dont "Apports de la théorie de l'attachement aux traitements conjoints parents-bébés" (Erès, 2007).



2. QUINZE déplacements et interventions auprès des partenaires en France

DATES 2017	Partenaires	Intervenant AFA et objet du déplacement
10 janvier	Conseil départemental de la Somme (80)	Dr G. GARNIER a rencontré les professionnels puis les adoptants sur le thème « les enjeux de l'adoption des enfants avec des particularités »
21 janvier	Son Excellence, Monsieur Alexandre ORLOV, Ambassadeur de Russie, Et l'APAER (APPO Russie)	Béatrice BIONDI, Directrice Générale et l'équipe Russie de l'AFA - Oksana PODETTI et Hermine de MATHAN - ont participé au Noël russe organisé à l'Ambassade de Russie en France.
25 février	AFAENAC (APPO Chili)	Salomé KAMIONER, coordinatrice « Enfants à besoins spécifiques et suivi post adoption » est intervenue sur les profils des enfants à besoins spécifiques aujourd'hui avec un focus sur les particularités chiliennes.
05 mars	Enfance et Famille d'Adoption, LAVAL (53),	Liliana MINGITA, psychologue, est intervenue sur la thématique de l'attachement et la parentalité adoptive.
14 mars	Médecins du Monde, (OAA) PARIS (75)	Chantal CRANSAC, chargée de communication, et Salomé KAMIONER, ont présenté l'Espace Junior de notre site internet, et l'accompagnement proposé après l'adoption, dans le cadre d'une journée portant sur la parole des adoptés et la recherche des origines.
3 juin	Racines Thaïlandaises, (APPO Thaïlande) LE RICHE (37).	Marine MARÇON, Rédactrice Asie, est intervenue à l'assemblée générale ordinaire de l'APPO en présence de l'assistante sociale du DCY en charge des dossiers AFA, des familles ayant adopté et des familles en attente de proposition.
16 juin	Dr Jean-Vital de Monléon, Consultation adoption DIJON (21).	Christine du RÉAU, Chef du Service Information et Accompagnement, est intervenue à la Journée de rencontre sur l'adoption Elisabeth ROUSSEAU 2 ^{ème} édition : « L'enfant à besoins spécifiques » à l'UFR des Sciences de Santé.

DATES 2017	Partenaires	Intervenant AFA et objet du déplacement
21 septembre	Conseil départemental de l'Essonne (91)	Christine du RÉAU a participé à la présentation du schéma départemental de protection de l'enfance, à l'invitation du service adoption de l'Essonne.
6 novembre	Monsieur Claudio Mario Galán Pachón, Consul de Colombie, Paris (75)	Mme BIONDI, Florence MARFAING, cheffe du service International et Camille NAU, rédactrice Amériques, ont été reçues au Consulat Général de Colombie. Camille NAU a également participé à deux événements organisés par le Consulat les mercredis 8 et 15 novembre 2017
7 novembre	Conseil départemental du Nord (59) et Association la Voix des adoptés	Le Dr. GARNIER et Salomé KAMIONER, coordinatrice « Enfants à besoins spécifiques et suivi post-adoption » ont participé à la conférence organisée par le Collectif d'Associations de la Maison de l'Adoption du Nord, animée par les bénévoles de l'antenne de LILLE de l'Association La Voix des Adoptés. Cette rencontre fut suivie d'une réunion destinée aux professionnels chargés de l'accompagnement des familles adoptives.
11 novembre	PAEPAMA (APPO Philippines) Villebon sur Yvette (91).	Sandrine PÉPIT, Rédactrice Amériques, est intervenue sur l'actualité de l'adoption internationale aux Philippines, au cours de l'Assemblée générale de l'APPO.
18 novembre	La voix des adoptés (Association d'adoptés) Paris (75)	Liliana MINGITA, psychologue, est intervenue au cours de la conférence organisée sur les conséquences psychiques des adoptions irrégulières et leur prise en charge.
26 novembre	La famille Adoptive Française (OAA) Boulogne (92)	Liliana MINGITA a répondu à l'invitation à participer à la fête annuelle de l'OAA, qui travaille sur la France, la Chine et la Colombie.

3. Le développement de la collaboration entre l'AFA et le GIPED (GIP Enfance en danger)

Le 11 avril 2017 a été signé un protocole d'accord cadre entre l'AFA et le GIPED. Plusieurs rencontres ont permis de créer des liens entre les deux GIP et de faire connaître les missions spécifiques de chacun, et pour l'AFA la réalité et les particularités de l'adoption internationale et de ses missions d'accompagnement des familles.

Cette collaboration s'est illustrée par une journée de rencontre, diverses invitations réciproques et un travail commun sur le statut des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, à la demande du Conseil National de Protection de l'Enfance (CNPE).



a) Une journée-rencontre des personnels de l'AFA et du GIPED, le 23 juin 2017

L'objectif de cette journée axée sur la convivialité était de mieux connaître les missions de l'autre groupement et la manière dont elles sont mises en œuvre. Elle a permis de faire connaissance, de comprendre ce qui fait l'identité de chaque entité et de repérer pour chacun ce qui peut constituer des pistes d'un travail en commun.

b) Des invitations réciproques

En 2017, les Présidentes des deux groupements ont invité la directrice générale de l'autre GIP à assister aux conseils d'administration.

L'AFA a également invité quelques membres du GIPED à assister à ses matinales, ainsi qu'à deux réunions de formation à destination des professionnels des départements. Le GIPED a, quant-à-lui, ouvert ses portes à un collaborateur de l'AFA à l'occasion de sa « Première Matinale », le 24 avril 2017, portant sur le thème des mineurs non accompagnés.

c) Un premier projet commun : le groupe de travail « commissions statut »

Les commissions pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles d'examen de la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance sont prévues par l'article L. 223-1 du code de l'action sociale et des familles. Leur composition et fonctionnement sont fixés par le décret n° 2016-1639 du 30 novembre 2016 « relatif à la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle d'examen de la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance prévue à l'article L. 223-1 du code de l'action sociale et des familles ».

Le conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) a prévu d'analyser « l'état des lieux de la mise en place des dispositifs créés par la loi du 14 mars 2016 relatif à la protection de l'enfant et notamment la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés ». Il a alors été décidé que cette analyse sera réalisée sur la base du rapport élaboré conjointement par le GIPED et le GIP AFA.

Un groupe de travail piloté par l'ONPE et l'AFA, et constitué de 5 départements (Calvados, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise), s'est ainsi réuni à 3 reprises en 2017 pour :

- concevoir un questionnaire en vue de sa passation auprès des départements afin de mesurer le degré de déploiement de ces commissions et de recueillir de l'information sur leurs organisations et pratiques,
- réfléchir autour des résultats de l'enquête (79 départements ont répondu), en vue de l'élaboration d'une note d'actualité, qui devrait être publiée dans le courant du premier semestre 2018.

d) L'accès à une formation spécialisée pour 4 professionnels de l'AFA

Grâce à un partenariat avec le SNATED (Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger, intégrant le GIPED) deux conseillères du PIC, le médecin de l'AFA et un rédacteur



ont pu bénéficier d'une journée de formation dispensée par le collectif TeSS : Téléphonie Sociale et en Santé, dans le cadre de la troisième édition de la « Journée des écoutants et de la Téléphonie Sociale et en Santé ». Ce collectif associatif a pour objectif de proposer des formations liées au contexte de travail particulier de la téléphonie et de la relation d'aide à distance.

Les conseillères ont participé à un groupe de parole dédié aux particularités de la relation d'aide par téléphone et aux questions que celle-ci implique : les particularités de la relation téléphonique, les implications émotionnelles qu'elle est susceptible de causer, les confort et inconforts qu'elle génère, etc. Cette journée a permis de favoriser le partage de bonnes pratiques et d'échanger sur les enjeux de la téléphonie sociale.

e) Emménagement sur un site commun

La première moitié de l'année 2017 était orientée vers un déménagement de l'AFA et du GIPED sur un site commun et nouveau pour chacun des GIP.

Il a finalement été décidé que l'AFA déménage dans l'immeuble déjà occupé par le GIPED, un plateau s'y étant libéré.

IV. FOCUS sur la COMMUNICATION de l'AFA ...

L'AFA, grâce à sa **communication**, établit une relation avec chaque famille candidate à l'adoption et lui transmet le maximum d'informations afin de faciliter ses démarches tout au long de ce parcours semé d'embûches.

Ces informations sont diffusées **via le site internet de l'AFA**, mais également grâce à des « **outils de communication** » qui peuvent être écrits (brochures, cahiers, dépliants, lettres de l'AFA, Livre de l'adoption...) ou vidéos (voir l'AFA TV) avec pour objectif de diffuser au mieux le message de l'Agence auprès des familles qu'elle accompagne.



La présentation du site de l'Agence par Chantal Cransac, aux membres de l'autorité centrale haïtienne

Une fois que le projet d'adoption est devenu réalité, l'AFA est désireuse de garder des liens étroits avec les familles, avec leurs enfants : la création de la **fresque** répond en partie à ce souhait, de même que les différents rassemblements organisés (Disneyland en 2011, rassemblements autour des autorités étrangères...).

A ce jour, plus de 4 000 enfants ont été adoptés par l'intermédiaire de l'AFA. L'Agence, depuis plusieurs années, travaille sur le suivi post-adoption et sur la recherche des origines. Certains jeunes souhaitent découvrir leur pays d'origine, leur culture de naissance... L'Espace Junior, né voici trois ans, s'alimente jour après jour : il est conçu pour eux...

Mais la communication, ce sont également des **relations constantes avec les acteurs de l'adoption** (correspondants départementaux via **l'Espace Pro**, institutionnels avec *l'Espace Institutionnel*, APPO, autorités étrangères...).

En mars 2017, la chargée de communication, accompagné de la chargée des rapports de suivi est intervenue dans le cadre d'un **colloque organisé par Médecins du Monde** consacré à « *La parole des adoptés dans le cadre de l'adoption internationale. Les représenter, défendre leurs intérêts, leurs besoins, accompagner la quête de leurs origines* » La thématique abordée par l'AFA portait sur la post-adoption et la mise en place de l'Espace Junior.

LE SITE INTERNET GRAND PUBLIC : INFORMER ET ACCOMPAGNER !

Créé en 2006, ayant accueilli plus de 8 millions de visiteurs en onze ans, le dispositif Internet de l'AFA offre aux internautes un bouquet de services on-line, accessible depuis n'importe quel écran (ordinateurs, tablettes, smartphones...). Afin de rester performant, cet outil demande beaucoup de rigueur et une réactivité permanente.

Informé, conseiller et accompagner nos familles AFA



Un lien permanent avec nos correspondants AFA



Pour nos enfants adoptés Leur ESPACE JUNIOR



Pour les membres du bureau, du CA, des AG Leur ESPACE INSTITUTIONNEL



LES « OUTILS DE COMMUNICATION »



LES MÉDIAS ET L'AFA



L'Année 2017 a été ponctuée de temps forts, entraînant des retombées presse ou des invitations radios et TV :

- Diffusion des statistiques « adoptions internationales » 2016
- Evolution du profil des enfants proposés
- Projet de fusion AFA-GIPED
- Le déménagement de l'AFA
- Documentaire sur **France 5** « *Adoption : Je t'aime... moi non plus* » évoquant les nombreuses souffrances vécues tant par les enfants que par les parents qui adoptent.

La directrice générale a rencontré des journalistes, effectué des interviews et participé à des émissions télévisées et radiophoniques notamment Europe 1, RMC.

L'Association des Parents adoptant en Russie (APAER) a sollicité l'équipe de l'AFA afin d'écrire un article pour leur revue diffusée dans le cadre du traditionnel Noël organisé à l'ambassade de Russie en janvier.

La chargée de mission Communication a été sollicitée par la presse écrite, radio, TV, internet, pour recueillir des informations. Elle a également recherché des familles acceptant de participer à diverses émissions :

- documentaires (« *Dans les yeux d'Olivier* » sur **France 2**, documentaire sur les jumeaux pour le groupe **TF1**, documentaire sur l'adoption au Sri Lanka pour **Arte**, Portrait d'une famille française vivant un jour exceptionnel de leur vie – l'adoption de leur enfant dans le cadre de Reportages sur **TF1**), Documentaire sur les familles nombreuses pour **Teva**)
- téléfilms (projet de **France 3** sur l'adoption)
- reportages télévisés ou radiophoniques : **France 2 New Delhi**. Reportage avec souhait de réaliser le portrait d'une famille en cours d'adoption ou qui a déjà adopté plusieurs enfants venant de différents pays par une autre équipe de **France 2**. **BFM**, **France 24**)
- émissions radios (**Europe 1**, **RMC**)
- émissions télévisées (*Mille et Une Vies* sur **France 2**)
- témoignages pour la presse écrite, pour la presse régionale (**Paris Normandie**) et pour la presse étrangère (dont la presse portugaise).

Elle a également été contactée pour des recherches d'informations pour différents mémoires.

LES INNOVATIONS 2017



新年快乐！

- La carte de vœux 2018.
- Une carte « Nouvel an chinois » destinée au CCCWA
- 3 Lettres de l'AFA



AGENCE FRANÇAISE DE L'ADOPTION

LA COMMUNICATION ET LE BÉNÉVOLAT

En tant que groupement d'intérêt public, l'AFA se voit désormais autorisée par sa convention constitutive à faire appel à des bénévoles pour participer à l'exercice de ses missions. L'AFA peut désormais recourir à des personnes, sans projet d'adoption, s'engageant à rendre un service désintéressé aux familles sur le chemin de l'adoption. Ces bénévoles doivent partager l'éthique, les objectifs de notre Agence et accompagner nos activités (actions, études ou projets ponctuels concourant à l'exercice des missions de l'AFA et à son développement).

Deux bénévoles ont rejoint l'équipe de l'AFA et apporté leur talent à la chargée de communication :

1. **Une psychologue clinicienne**, qui effectue depuis 2015 une réflexion sur les fratries AFA (enfants biologiques/enfants adoptés), a rendu son travail en 2017, qui sera diffusé soit par l'AFA sous forme de cahier psy spécial, d'une publication sur le site internet, et d'une communication lors d'un prochain séminaire ou d'une matinée de l'AFA.
2. **Une stagiaire bénévole** a rédigé une présentation de l'Albanie (connaissance du pays, connaissance de la langue, de la culture, des traditions...) à destination de l'Espace Junior (avril à juin 2017). Ainsi, les enfants ayant été adoptés en Albanie pourront désormais bientôt découvrir quelques fiches sur ce pays.



Le sac à dos virtuel, initié en 2017

Si la préparation des candidats à l'adoption représente aujourd'hui un enjeu primordial, la préparation de l'enfant venu d'ailleurs se révèle tout aussi nécessaire. Cette préparation se fait en amont dans son pays de naissance par les nounous ou celles et ceux qui s'occupent de lui, bien avant la rencontre de l'enfant avec sa famille d'adoption.

Nous savons que les enfants adoptés portent, souvent, en arrivant dans le pays d'accueil, un lourd « sac à dos » parfois rempli d'un passé douloureux, de leur angoisse et de leur tristesse de quitter le pays qui les a vu naître ainsi que leur environnement.

Afin de contribuer à leur préparation, l'AFA a décidé de créer un « sac à dos virtuel », beaucoup plus léger et qui contiendra des objets qui vont les aider à garder le souvenir de leur pays de naissance et de leur vie d'avant, mais aussi de découvrir la France, la région et la famille qui va les accueillir. Ce projet a été présenté lors du séminaire de Naples sur « le droit à être un enfant » dans l'adoption internationale, et va se réaliser en équipe, au sein de l'AFA, dans les prochains mois.

CONCLUSION

La part des adoptions accompagnées par l'AFA (par rapport à celles ayant suivi d'autres voies) a légèrement augmenté en 2017, passant au-dessus de 25%.

Le nombre d'adoptions réalisées par l'AFA en 2017 est relativement stable par rapport à 2016 (174 en 2017 contre 177 en 2016), tandis que le mouvement de décroissance générale de l'adoption internationale s'est prolongé mais dans une moindre mesure (-5,5% par rapport à 2016).

Pour autant, mesurer la pertinence du dispositif en place à l'aune du seul nombre d'adoptions réalisées au cours de l'année écoulée présenterait un risque majeur : le pragmatisme du chiffre se heurte en effet à la réalité complexe et nuancée du suivi au long cours que réclame tout processus adoptif.

Aucune adoption ne ressemble à une autre. Aucun parcours d'enfant ne peut être assimilé à celui d'un autre enfant, même au sein d'une fratrie.

Aucun projet familial, par essence évolutif, ne peut être réduit à une « procédure ».

L'adoption est un processus complexe et intime, à nul autre pareil, nécessitant une préparation et un accompagnement renforcés des candidats et des familles, avant, pendant et après l'adoption: c'est la mission que l'Agence Française de l'Adoption s'efforce de remplir jour après jour, avec l'appui de ses tutelles et partenaires.

I. BUDGET 2017

Le budget initial de l'Agence Française de l'Adoption a été validé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2016 et approuvé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2016. Il s'élevait à 2.607.846,00 euros en recettes, 2.446.000,00 Euros en Autorisation d'Engagements et 2.725.000,00 Euros en Crédits de Paiement pour les dépenses.

Ce dernier a fait l'objet de modifications en cours d'année. Deux budgets rectificatifs ont ainsi été validés par le Conseil d'Administration le 11 juillet 2017 et le 07 novembre 2017. L'enjeu principal de ces deux budgets rectificatifs était d'ajuster le montant des dépenses en AE et en CP afin de prendre en compte les futurs engagements juridiques et dépenses liées au projet de déménagement de l'AFA prévu fin 2017. Ils ont également permis de revoir les recettes et dépenses d'intermédiation et les dépenses de personnel en fonction des vacances de poste en cours d'année.

A. PRINCIPAUX MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2017

	BI	Ajustement s	BR 1	Ajustement s	BR 2
Recettes	2 607 846	-75 000	2 532 846	0	2 532 846
Dépenses en AE	2 446 000	1 271 000	3 717 000	-185 000	3 532 000
<i>Personnel</i>	1 815 000	-20 000	1 795 000	-95 000	1 700 000
<i>Fonctionnement</i>	611 000	1 071 000	1 682 000	0	1 682 000
<i>Investissement</i>	20 000	220 000	240 000	-90 000	150 000
Dépenses en CP	2 725 000	294 500	3 019 500	-272 500	2 747 000
<i>Personnel</i>	1 815 000	-20 000	1 795 000	-95 000	1 700 000
<i>Fonctionnement</i>	890 000	94 500	984 500	-87 500	897 000
<i>Investissement</i>	20 000	220 000	240 000	-90 000	150 000
Résultat	-117 154		-486 654		-214 154

1. Budget rectificatif n°01 du 11 Juillet 2017

Par délibération du 11 juillet 2017, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes au budget initial :

- Diminution des autres recettes de 75.000 Euros. La subvention pour charge de service public restait inchangée.
- Augmentation des Autorisations d'Engagement de 1.271.000 Euros.
- Augmentation des Crédits de Paiement de 294.500 Euros.

La diminution des recettes correspondait à l'ajustement à la baisse des recettes pour intermédiation (- 100.000 Euros) et à la hausse des autres recettes au regard des réalisations au 30 juin 2017.

L'augmentation des dépenses en AE et en CP devait permettre de prendre en compte les engagements juridiques et dépenses liées au déménagement de l'AFA.

2. Budget rectificatif n°02 du 07 Novembre 2017

Par délibération du 07 novembre 2017, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes portées au budget rectificatif n°01 :

- Diminution des Autorisations d'Engagement de 185.000 Euros.
- Diminution des Crédits de Paiement de 272.500 Euros.

Ces modifications résultaient de l'ajustement des dépenses de personnel, revues à la baisse du fait de la sous consommation de l'enveloppe au 30 septembre 2017 (conséquence de nombreuses vacances de poste) et des dépenses liées au déménagement. Les prévisions avaient pu être affinées et revues à la baisse en fonction principalement des négociations du bail (obtention d'une franchise de loyer de 3 mois, décalage d'un mois de la prise à bail, prise en charge des travaux sur les locaux par le propriétaire...).

Du fait du déménagement de l'AFA fin 2017, deux budgets rectificatifs ont été présentés durant l'année.

Le budget rectificatif n°02 s'établissait à 2.532.846,00 Euros en recettes, 3.532.000,00 Euros en Autorisation d'Engagements et 2.747.000 Euros en Crédits de Paiement pour les dépenses.

Il prévoyait un résultat budgétaire déficitaire de 214.154 Euros et un prélèvement sur le fond de roulement équivalent.

B. EXÉCUTION DU BUDGET : LES RECETTES DE L'AGENCE

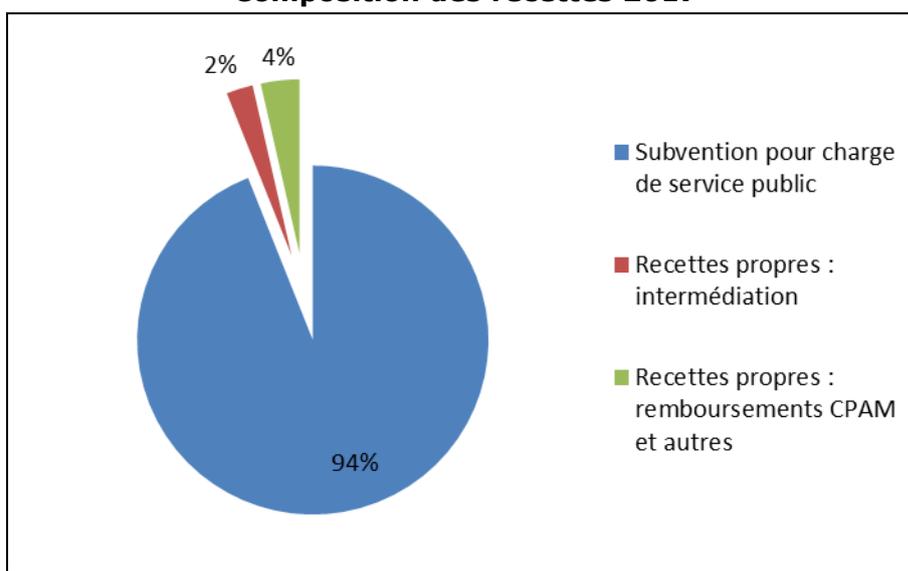
Conformément au décret GBCP et comme en 2016, la valorisation de l'action des départements n'apparaît plus dans le budget. Ces éléments continuent par contre d'être intégrés au compte financier du GIP. De la même manière, les produits financiers ne constituent plus des recettes budgétaires et ne sont traités qu'en comptabilité générale.

Pour information, la valorisation de l'action des départements est estimée en 2017 à 895.168,26 euros au regard des éléments communiqués par les conseils départementaux. Celle-ci est en très légère progression par rapport à 2016 (873.511,80 euros).

Etat des recettes après budget rectificatif n°02 du 07 novembre 2017 et comparatif 2016 - 2017

	2016			2017			Evolution
	Budget	Encaissé	Taux de réalisation	Budget	Encaissé	Taux de réalisation	
Subvention pour charge de service public	2 436 647,00	2 436 647,00	100%	2 357 846,00	2 357 846,00	100%	-3%
Recettes propres : intermédiation	325 000,00	42 388,01	13%	100 000,00	61 409,35	61%	45%
Recettes propres : remboursements CPAM et autres	65 000,00	27 426,61	42%	75 000,00	89 390,53	119%	226%
Total	2 826 647,00	2 506 461,62	89%	2 532 846,00	2 508 645,88	99%	0%

Composition des recettes 2017



1. Subvention pour charges de service public

Entre 2016 et 2017, la subvention est passée de 2.436.647 euros à 2.357.846 euros, soit une diminution de l'ordre de 3,2%. Elle est versée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale : programme 304 – Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire.

2. Autres recettes

a. Recettes relatives à l'intermédiation financière

Ces recettes regroupent les sommes demandées aux familles dans le cadre des procédures d'adoption : frais de dossier dans certains pays (Mexique, Vietnam, Chine) et frais d'envoi des dossiers. Les montants sont fixés par délibération du Conseil d'Administration.

En 2017, le montant de ces recettes s'est établi à 61.409,35 Euros, dont 29 % est constitué par les recettes liés à l'envoi des dossiers et 71 % par les recettes liées aux frais de dossier. Étroitement liées au nombre d'adoptions réalisées, ces recettes ont été inférieures aux prévisions (taux d'exécution de 61%). Elles sont néanmoins en augmentation par rapport à 2016 (+44,9%), notamment en raison de la transmission de nombreux rapports de suivi post-adoption en Chine. L'émission d'avis de sommes à payer a progressé de 35% entre 2016 et 2017.

b. Autres recettes : remboursements de la CPAM, des cotisations relatives aux contrats aidés et autres
 Constituées principalement des remboursements des indemnités journalières dues au titre des arrêts maladie et des congés maternité par les caisses primaires d'assurance, ces autres recettes sont en forte augmentation par rapport à 2016 (+225,9%) et s'élèvent en 2017 à 89.390,53 Euros. Cette progression résulte de la régularisation de nombreux dossiers de congés maternité de ces dernières années auprès de la CPAM.

Malgré la diminution de la subvention de 78.801 euros, les recettes pour l'année 2017 ont très légèrement progressé du fait de l'augmentation des autres recettes (+80.985,26 euros). Elles s'élèvent à 2.508.645,88 Euros contre 2.506.461,62 Euros en 2016.

Le taux d'exécution des recettes est de 99 %.

C. EXÉCUTION DU BUDGET : LES DÉPENSES DE L'AGENCE

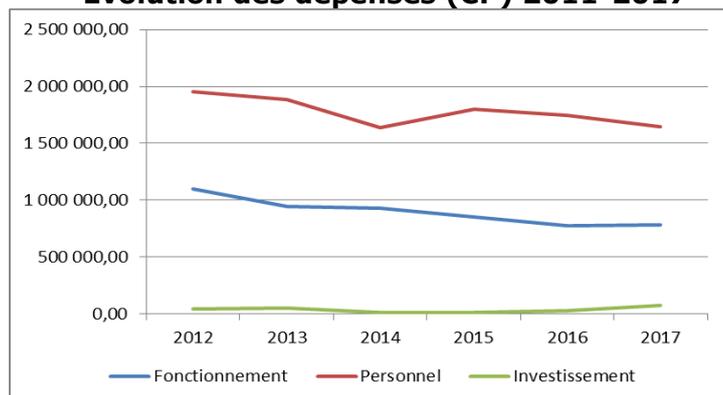
L'année 2017 a été marquée par le déménagement de l'AFA. Le premier semestre fut consacré à l'élaboration du cahier des charges et à la recherche des nouveaux locaux. Le choix du nouveau site a été validé à l'occasion d'un CA exceptionnel le 11 juillet 2017 et le nouveau bail signé le 25 septembre 2017. L'AFA a pu bénéficier de l'appui du service local des Domaines de Paris dans la phase de négociation du bail. Le déménagement physique au 63 bis boulevard Bessières dans le 17ème arrondissement de Paris est intervenu le 26 décembre, après une phase de remise en état et de cloisonnement des locaux.

Le nouveau site permet un rapprochement physique du GIPED et devrait permettre de réaliser des économies en matière de loyer dans les années à venir.

Etat des dépenses en AE et en CP après budget rectificatif n°02 du 07/11/2017

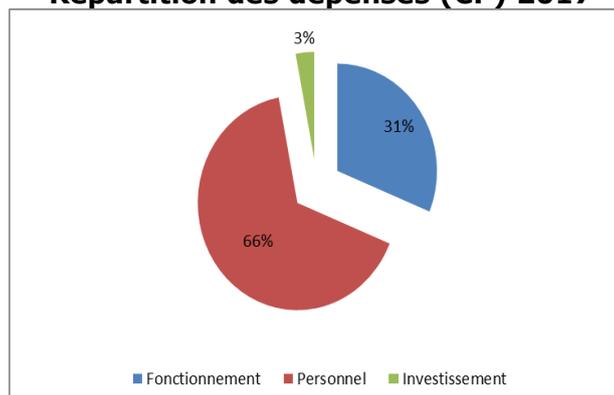
	AE			CP		
	Budget	Exécuté	Taux de réalisation	Budget	Exécuté	Taux de réalisation
Personnel	1 700 000,00	1 649 013,65	97%	1 700 000,00	1 649 013,65	97%
Fonctionnement	1 682 000,00	1 599 918,18	95%	897 000,00	781 558,31	87%
Investissement	150 000,00	76 325,49	51%	150 000,00	75 506,67	50%
Total	3 532 000,00	3 325 257,32	94%	2 747 000,00	2 506 078,63	91%

Evolution des dépenses (CP) 2011-2017¹



1 Hors dotation aux amortissements

Répartition des dépenses (CP) 2017



La différence entre AE et CP s'explique de la manière suivante :

	Montant	Observations
Dépenses en AE	3 325 257,32	
+ Dépenses sur EJ antérieurs	291 846,32	loyer et charges locatives Henri 4 – autres EJ non clôturés au 31/12/16
- Reste à payer sur EJ 2017	1 111 025,01	charges à payer, contrats (téléphonie, maintenance informatique, location et maintenance photocopieurs) ou baux (siège, Vietnam) en cours
= Dépenses en CP	2 506 078,63	

1. Fonctionnement

En 2017, les dépenses de fonctionnement en AE se sont élevées à 1.599.918,18 euros contre 553.052,52 euros en 2016. Cette forte progression s'explique par la conclusion d'engagements juridiques pluriannuels importants : bail des nouveaux bureaux sur 6 ans, contrat de location et de maintenance de copieurs, contrat de maintenance informatique, abonnement fibre et téléphonie sur 3 ans... La conclusion d'EJ pluriannuels donnant lieu à des paiements échelonnés jusqu'en 2023 expliquent la différence importante entre les AE et les CP en 2017.

En CP, les dépenses se sont élevées à 781.558,31 euros contre 773.994,20 euros en 2016, soit une augmentation de seulement 1% malgré les frais impliqués par le déménagement. Hors intermédiation, les dépenses sont même en très légère baisse (720.148,96 euros en 2017 contre 731.606,19 euros en 2016).

Les taux d'exécution des dépenses en AE et en CP sont respectivement de 95 % et 87 %. Les principales explications sont les suivantes :

- Les dépenses liées à l'activité, comme les dépenses de fonctionnement courant, ont été moins élevées que prévu et sont en baisse par rapport à 2016. Les déplacements internationaux ont été moins nombreux qu'en 2016. L'annulation du séminaire annuel a généré des économies, les frais d'affranchissement et de télécommunication et les frais de maintenance sont en baisse.
- Malgré la progression des dépenses d'intermédiation, couvertes par des recettes équivalentes, celles-ci ont été inférieures à ce qui avait été inscrit au budget (61.409,35 euros contre 100.000 euros programmées au BR 2)

- Le déménagement a été moins coûteux que ce qui avait été programmé. 87.000 euros avaient été inscrites en CP dans le BR 2 et les dépenses ne se sont élevées qu'à 50.762,71 euros.
- Du fait du déménagement physique fin décembre, certaines dépenses de 2017 n'ont pu être réglées avant la fin de l'année (loyer correspondant à la prolongation du bail en décembre des bureaux Henri 4, frais liés au déménagement...).

2. Personnel

Les charges de personnel s'élèvent en 2017 à 1.649.013,65 Euros, contre 1.815.000 Euros inscrits au budget initial et 1.700.000 Euros au budget rectificatif n°02, soit un taux d'exécution de 97 %. En 2016, les charges de personnel étaient de 1.744.037,39 Euros et présentaient un taux d'exécution de 97 %.

Les dépenses de personnel ont été plus faibles que celles prévues et sont inférieures à celles de 2016 du fait de nombreuses vacances de poste tout au long de l'année et des décisions prises par la direction générale de ne pas remplacer certains agents, conséquence de la réorganisation des services.

Le budget rectificatif prévoyait néanmoins des remplacements de postes non pourvus au 01 octobre et non concernés par la réorganisation des services. Seul un recrutement sur les trois prévus a pu être mené à terme avant la fin de l'année.

Cumulées, ces vacances de poste représentent l'équivalent de presque 3 ETPT, ce qui explique la sous consommation budgétaire.

	Evolution des ETPT 2015 – 2017				
	2015	2016 (réalisé)	2017 (budget initial)	2017 (budget rectificatif)	2017 (réalisé)
ETPT sous plafond	27,9	26,8	27,5	25,6	25,3
ETPT hors plafond	11,3	11,7	11,8	10,8	10,6
Total	39,2	38,5	39,3	36,4	35,9

a. Mouvements

En 2017, l'AFA a comptabilisé 11 sorties (représentant 9,2 ETP) et 8 entrées (correspondant à 7,4 ETP).

Les principaux mouvements ont été les suivants :

- Direction Générale : un CDD à temps incomplet a été signé avec la Directrice de l'AFA, retraitée depuis le 01 septembre 2017, en attendant la désignation et l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale mise à disposition par le Ministère de la Justice.
- Service administratif : la Coordinatrice du pôle administratif a mis fin à son détachement de manière anticipée courant mai 2017. Le poste est resté vacant jusqu'à la fin de l'année. Concernant les assistants de gestion, deux postes étaient pourvus au 01 janvier 2017. Le contrat de l'une des titulaires a pris fin le 17 mai 2017 et la deuxième titulaire, entrée en fonction le 01 janvier 2017 a démissionné

le 11 juin 2017. Elle a été remplacée par un nouvel assistant embauché à partir du 01 juin 2017.

- Service Information et Accompagnement : Les contrats de deux conseillères du PIC, dont l'une en CAE-CUI, ont pris fin le 01 janvier 2017. Deux nouvelles conseillères ont pris leur fonction au 01 janvier, mais la nouvelle conseillère titulaire d'un CAE-CUI a démissionné durant sa période d'essai, le 04 janvier. Une autre conseillère n'a pas souhaité renouveler son contrat à l'issue de ce dernier le 31 juillet 2017. Aucun autre recrutement n'a pu être finalisé dans l'année.
- Service international : le contrat de l'assistante du pôle Europe est arrivé à son terme le 30 juin 2017. Elle a été remplacée le 01 juillet 2017. Le contrat de détachement de l'assistante du pôle Amérique s'est achevé le 14 septembre 2017. Elle a été remplacée par une contractuelle le 01 septembre 2017. Les contrats de deux rédacteurs ont pris fin au 31 août 2017. Seul l'un des deux postes a été remplacé à compter du 01 décembre 2017.
- Correspondants locaux : en Russie, les contrats de deux coordonnateurs régionaux n'ont pas été renouvelés (au 31 mars 2017).

b. Effectifs

En 2017, les autorisations d'emplois rémunérés par l'établissement s'élevaient à 49 : 31 sous plafond et 18 hors plafond (Correspondants Locaux à l'Etranger et Contrat Unique d'Insertion au siège).

Evolution des ETP 2015 – 2017 (au 31 décembre)					
	2015	2016	2017 (Budget initial)	2017 (budget rectificatif)	2017 (réalisé)
ETP sous plafond	28,5	26,5	27,5	24,3	23,7
ETP hors plafond	11,6	11,7	11,8	11,5	10,5
Total	40,1	38,2	39,3	35,8	34,2

Pour les ETP sous plafond, la différence entre 2017 et 2016 s'explique par le non remplacement d'un rédacteur du service International (-1), d'un agent au sein du service Information et Accompagnement (-1) et d'un agent au sein du pôle administratif (-1), le passage d'un temps plein à un temps partiel dans le service Information Conseil (-0,2) et l'embauche de la directrice générale à temps partiel (+0,4).

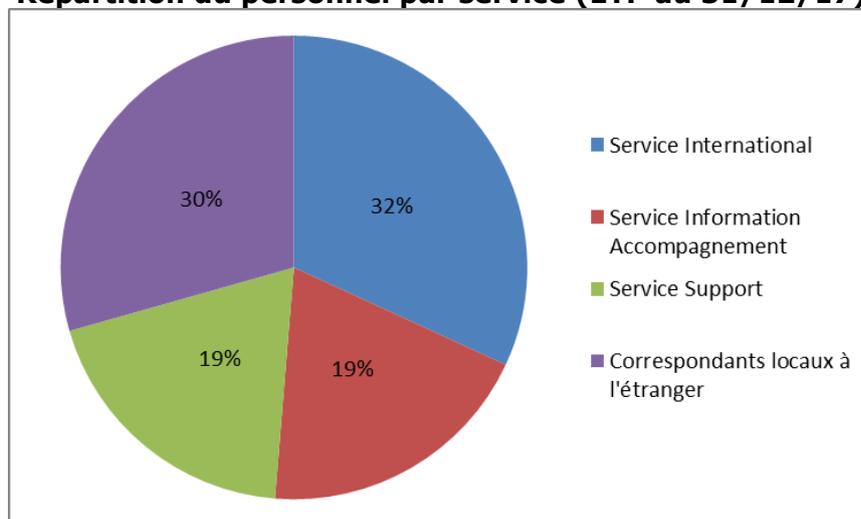
Pour les ETP hors plafond, la différence provient du non remplacement du CAE-CUI (-1) durant l'année et de celui de deux correspondants régionaux en Russie (-0,2).

Au 31 décembre 2017, les effectifs de l'Agence se décomposent de la manière suivante :

- Sièges : 28 personnes – 23,7 ETP
 - 1 mise à disposition du ministère de la Justice : une conseillère du PIC ;
 - 1 adjonction de service : l'Agent Comptable du GIP (issu du ministère en charge des Finances) ;
 - 1 détachement de la fonction publique d'Etat (1 ETP) ;
 - 10 agents dont les contrats de droit public sont à durée indéterminée (9,6 ETP) ;

- 15 agents dont les contrats de droit public sont à durée déterminée (13,1 ETP) ;
- Correspondants locaux à l'étranger : 18 personnes – 10,5 ETP (hors plafond)
 - 2 agents au Vietnam (1.4 ETP) ;
 - 1 agent au Burkina Faso (0.5 ETP) ;
 - 9 agents en Russie (3.1 ETP ; soit la responsable de la représentation en Russie à Tioumen, son assistante, un correspondant à Saint-Pétersbourg et 6 coordonnateurs) ;
 - 2 agents en Colombie (1.5 ETP) ;
 - 1 agent en Haïti (1 ETP) ;
 - 1 agent à Madagascar (1 ETP) ;
 - 1 agent au Pérou (1 ETP) ;
 - 1 agent en Guinée Conakry (1 ETP).

Répartition du personnel par service (ETP au 31/12/17)



3. Investissement

En 2017, les dépenses d'investissement ont été de 76.325,49 euros en AE et 75.506,67 euros en CP. Les dépenses sont en hausse par rapport à 2016 et sont liées quasi-exclusivement au déménagement. Elles correspondent au renouvellement du système de téléphonie et de l'équipement informatique (serveurs, ordinateurs de bureau, logiciels) de l'AFA et à l'achat de mobilier pour les nouveaux bureaux. Le budget prévoyait également une enveloppe pour les travaux d'aménagement des nouveaux locaux, finalement pris en charge par le propriétaire, ce qui explique le taux d'exécution de 50% en CP.

Le taux d'exécution des dépenses en AE s'élève à 94% et celui des dépenses en CP à 91%.

Les dépenses en CP ont diminué de 1,5% entre 2016 et 2017 passant de 2.543.306,35 euros à 2.506.078,63 euros. Cette diminution s'explique comme suit :

- Diminution des dépenses de personnel : - 95.023,74 euros
- Augmentation des dépenses de fonctionnement : + 7.564,11 euros
- Augmentation des dépenses d'investissement : + 50.231,91 euros

II. SUIVI DES DÉPENSES PAR DESTINATION

Conformément aux nouvelles règles budgétaires des organismes publics (décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dit « décret GBCP), les dépenses sont présentées et suivies par destination.

Les outils mis en place en 2015 permettent d'obtenir les données par zone géographique et par type d'activité.

Répartition des dépenses par destination et nature

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total	%	2016	Evolution
International	769 550,56	266 525,24	0,00	1 036 075,80	41%	1 072 533,93	-3,4%
Information et accompagnement	466 094,74	73 531,96	0,00	539 626,70	22%	566 882,54	-4,8%
Support	413 368,35	441 501,11	75 506,67	930 376,13	37%	903 889,88	2,9%
Total	1 649 013,65	781 558,31	75 506,67	2 506 078,63		2 543 306,35	-1,5%
%	66%	31%	3%				
2016	1 744 037,39	773 994,20	25 274,76	2 543 306,35			
	-5,4%	1,0%	198,7%	-1,5%			

Hormis les dépenses de support, les autres catégories de dépenses diminuent en 2017. Les dépenses d'activité représentent 63 % des dépenses de l'AFA et celles de support 37%. Ce pourcentage est en légère hausse par rapport à 2016, en raison des frais engagés dans le cadre du déménagement en fonctionnement et en investissement.

A. INTERNATIONAL

Cet axe regroupe les dépenses directement liées au suivi des dossiers et à l'« action adoption » par zone géographique.

Ces dépenses incluent notamment : le montant des loyers des représentations locales et l'ensemble des frais afférents (électricité, eau, assurances, communication, entretien...), les montants dépensés au titre des missions réalisées par le personnel du siège et les CLE (billets d'avion/train, essence et frais de missions...), les frais d'intermédiation, de traduction, de transmission des dossiers et les salaires des personnels du service international : chef du service, rédacteurs, assistants, CLE.

Les dépenses sont soit directement rattachées à des pays, soit rattachées à des zones géographiques (notamment concernant les dépenses du personnel du siège : rédacteurs et assistants). Celles qui ne peuvent être directement rattachées à des pays ou des zones sont affectées à l'axe « International » : personnel : chef du service, – fonctionnement : une partie des frais postaux, frais bancaires sur virements internationaux, formation du personnel...

En 2017, les dépenses du Service International ont diminué de 3,4%. Les dépenses de personnel ont diminué de 6,1% mais celles de fonctionnement ont augmenté de 5,3%. Cette augmentation résulte de la progression des dépenses d'intermédiation. Hors dépenses d'intermédiation, les dépenses de fonctionnement courant du service sont en très légère baisse. Si le coût des représentations à l'étranger est resté stable par rapport à 2016, le coût des déplacements internationaux et des CLE dans leurs pays d'affectation a légèrement diminué, tout comme les coûts d'affranchissement.

Répartition des dépenses « International » par nature et zone géographique

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total	%	2016	Evolution
Amérique	173 665,26	38 135,08	0,00	211 800,34	20%	227 776,59	-7,0%
Afrique et Caraïbes	117 088,52	49 360,03	0,00	166 448,55	16%	177 277,43	-6,1%
Asie	131 351,04	67 246,81	0,00	198 597,85	19%	182 835,45	8,6%
Europe	286 046,68	32 437,14	0,00	318 483,82	31%	297 721,95	7,0%
Non affecté	61 399,06	79 346,18	0	140 745,24	14%	186 922,51	-24,7%
Total	769 550,56	266 525,24	0,00	1 036 075,80			
%	74%	26%	0%				
2016	819 365,41	253 168,52	0,00	1 072 533,93			
<i>Evolution</i>	-6,1%	5,3%		-3,4%			

1. Amérique

Les dépenses affectées à cette zone sont de 211.800,34 euros en 2017 contre 227.776,59 Euros en 2016. L'AFA dispose de représentations dans deux pays de la zone, en Colombie et au Pérou. Les dépenses directes pour ces deux pays s'élèvent respectivement à 66.330,94 euros et à 18.353,82 euros en 2017.

Les dépenses sur cette zone ont diminué de 7% en 2017 du fait de la baisse des coûts du personnel affecté sur cette zone au siège. Les dépenses de fonctionnement ont cependant augmenté en Colombie et au Mexique, notamment en raison des frais liés au renouvellement des accréditations de l'AFA. Elles ont par contre baissé au Pérou (moins de déplacements du CLE dans le pays à lier au nombre d'adoptions en baisse).

Des missions du siège ont été organisées en Colombie et au Chili.

Sont affectés à cette zone géographique 2 rédactrices et une assistante au siège (3 ETP) et 3 CLE (2,5 ETP).

2. Europe

La part des dépenses dédiées à cette zone géographique représente 31% des dépenses « International » (318.483,82 euros) et a augmenté par rapport à 2016. Les dépenses de fonctionnement ont très légèrement diminué mais les dépenses de personnel ont progressé, en raison du paiement en 2017 des salaires et des charges sociales du dernier trimestre de 2016 du personnel russe.

L'AFA dispose d'une représentation en Russie (dont le coût direct est de 129.731,71 euros). Une mission technique du siège y a été organisée en mai 2017 et une mission a eu lieu au Portugal.

Sont affectés à cette zone géographique 4 personnes au siège (4 ETP) et 9 personnes en Russie (3,1 ETP).

3. Asie

En 2017, 198.597,85 euros ont été dépensés pour la zone « Asie » (19% des dépenses), soit une progression de 9%, s'expliquant par la forte augmentation des dépenses d'intermédiation pour la Chine. Pour rappel, ces dépenses donnent lieu à remboursement par les familles.

L'AFA ne dispose dans la zone que d'une représentation au Vietnam (48.397,66 euros de dépenses directes) dont le coût est resté stable entre 2016 et 2017.

Une mission technique a été organisée en septembre 2017 aux Philippines. Par ailleurs, suite à la mission organisée en Inde en 2016, l'AFA a travaillé en 2017 sur le dossier d'accréditation pour ce pays, générant des frais de traduction.

Sont affectés à cette zone géographique 2 rédacteurs au siège (2 ETP) et 2 CLE au Vietnam (1,4 ETP). Le coût du personnel affecté à cette zone a légèrement diminué en 2017.

4. Afrique et Caraïbes

Les dépenses affectées à cette zone géographique sont de 166.448,55 euros et représentent 16% des dépenses « International ».

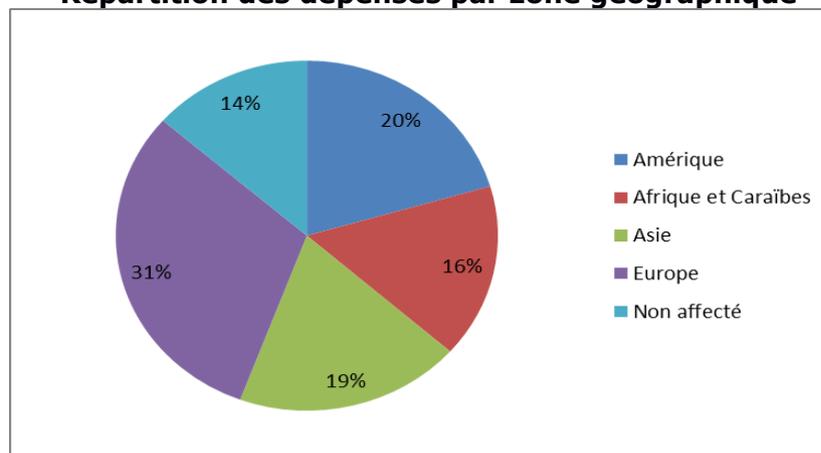
L'AFA a des représentations, en Haïti (44.635,32 Euros), au Burkina Faso (22.301,48 Euros), à Madagascar (9.231,11 Euros) et en Guinée (3.000,00 Euros).

Les dépenses sur cette zone ont diminué de 6 %, principalement en raison de la baisse des dépenses de personnel (un poste de rédacteur supprimé au 01 septembre 2017) et des dépenses en Haïti.

Une mission a été organisée début 2017 au Burkina Faso.

Un rédacteur au siège travaille sur cette zone (1 ETP) et 4 CLE sur le terrain (3,5 ETP).

Répartition des dépenses par zone géographique



B. INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Sont regroupés dans cet axe l'ensemble des dépenses relatives à la primo-information et à l'accompagnement en France des familles candidates à l'adoption.

Cela comprend les dépenses de communication, les dépenses liées au suivi des dossiers (principalement les coûts de maintenance et d'évolution de la base de données des candidats de l'AFA...) et les dépenses d'animation : formation des familles, formation et information du réseau (comprenant les rassemblements annuels des correspondants départementaux et des CLE et les déplacements en région des agents de l'AFA).

Répartition des dépenses par nature et par type

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	%
Information, conseil et accompagnement	466 094,74	73 531,96	0,00	539 626,70	
<i>dont</i>					
<i>Direction du service</i>	64 194,42			64 194,42	11,9%
<i>Information et conseil</i>	96 264,74			96 264,74	17,8%
<i>Accompagnement santé et psychologique</i>	164 650,25			164 650,25	30,5%
<i>Animation (information familles, déplacements, rassemblement)</i>		7 895,80		7 895,80	1,5%
<i>Communication</i>	108 856,16	11 834,37		120 690,53	22,4%
<i>Suivi dossiers (EBS, post-adoption, base de</i>	32 129,17	53 801,79		85 930,96	15,9%
Total 2016	476 819,13	90 063,41		566 882,54	
Evolution 2016-2017	-2,2%	-18,4%		-4,8%	

Le personnel affecté à ces missions est composé des agents du pôle Information et Conseil (3 agents dont une mise à disposition – 1,8 ETP), de ceux du pôle santé (3 agents dont un vacataire – 1,9 ETP), de la cheffe du service « Information et accompagnement » (0,8 ETP), de la chargée de mission Communication (1 ETP) et de la chargée des procédures EBS et du suivi post-adoption (0,8 ETP).

Les dépenses de personnel représentent la principale masse des dépenses de cet axe (81%) en 2017 et ont diminué de 2,2 % par rapport à 2016 malgré le transfert de la chargée des procédures EBS et suivi post-adoption du service International au service Information et accompagnement. Les dépenses de personnel du pôle Information conseil ont fortement diminué en raison des nombreuses vacances de poste au sein de ce pôle (2,46 ETPT en 2017 contre 3,97 ETPT en 2016). Cette situation de sous-effectif n'a pas été sans conséquences sur le fonctionnement du service.

Les dépenses de fonctionnement du service information ont diminué de 18,4% en 2017. Cette diminution tient principalement aux économies résultant de l'annulation du séminaire annuel de l'AFA. Les déplacements dans les départements ont également été moins nombreux qu'en 2017. Par contre, les dépenses de maintenance de la base de données ont augmenté en 2017, du fait d'évolutions du système (hébergement de la base de données et sauvegarde, évolutions sur le module EBS...).

C. SUPPORT

Conformément au cadre budgétaire et comptable, l'axe « Support » regroupe l'ensemble des dépenses qui ne peuvent être imputées directement et sans utilisation d'une clé de répartition sur les autres destinations.

Cela comprend les dépenses du personnel de direction (directrice mise à disposition par le ministère de la Justice puis en CDD à temps partiel à partir de septembre 2017 : 0,4 ETP), du service financier, administratif et logistique (5 agents – 5 ETP) et de l'Agence comptable (2 agents dont une adjonction de service, 1 ETP).

Concernant les dépenses de fonctionnement, sont passées en « Support » les dépenses de structure (location des bureaux du siège et frais afférents : charges locatives, électricité, assurance, réparations et maintenance...) et les dépenses de fonctionnement ne pouvant être directement imputées sur l'une des 2 destinations. Cela comprend différents types de dépenses : fournitures de bureau et petit équipement, maintenance du matériel, prestations informatiques, une partie des frais postaux et des frais de télécommunication...

Répartition des dépenses par nature et par type

	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Support	413 368,35	441 501,11	75 506,67	930 376,13	
<i>dont</i>					
<i>Locaux</i>		282 433,79		282 433,79	30,4%
<i>Fonctionnement courant</i>	413 368,35	108 304,61	2 221,20	523 894,16	56,3%
<i>Déménagement</i>		50 762,71	73 285,47	124 048,18	13,3%
Total 2016	447 852,85	430 762,27	25 274,76	903 889,88	
<i>Evolution 2016-2017</i>	-7,7%	2,5%	198,7%	2,9%	

Les dépenses de personnel ont diminué de 7,7% entre 2016 et 2017. Depuis mai, le poste de coordinatrice du pôle administratif n'est plus pourvu et un poste d'assistant a été supprimé ce même mois.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté (+2,5%) principalement en raison du déménagement. En effet, les dépenses des locaux ont été inférieures à celles de 2016 (-16.998,85 euros) sachant que le coût de la prolongation du bail des bureaux sis Henri 4 pour décembre n'a pu être réglé avant la fin de l'année. Les frais de fonctionnement courant sont également en baisse (- 23.025,02 euros). Des économies ont pu être faites sur la location et l'entretien des photocopieurs, les coûts de communication (affranchissement, téléphone, internet, fournitures de bureau) sont également en baisse.

Le déménagement revient à 50.762,71 euros en fonctionnement et 73.285,47 euros en investissement. Ce coût est inférieur à ce qui avait été prévu au budget même si certaines dépenses liées au déménagement seront à payer en 2018.